

SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1976-1977

Annexe au procès-verbal de la séance du 23 novembre 1976.

RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1977, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

Par M. René MONORY,

Sénateur,

Rapporteur général.

TOME III

LES MOYENS DES SERVICES ET LES DISPOSITIONS SPECIALES
(Deuxième partie de la loi de finances.)

ANNEXE N° 7

DEPARTEMENTS D'OUTRE-MER

Rapporteur spécial : M. Louis JUNG.

(1) Cette commission est composée de : MM. Edouard Bonnefous, *président* ; Geoffroy de Montalembert, Max Monichon, Jacques Descours Desacres, Henri Tournan, *vice-présidents* ; Yves Durand, Roger Gaudon, Joseph Raybaud, Modeste Legouez, *secrétaires* ; René Monory, *rapporteur général* ; Auguste Amic, Maurice Blin, Roland Boscary-Monsservin, René Chazelle, Bernard Chochoy, Jean Cluzel, Yvon Coudé du Foresto, Marcel Fortier, Jean Francou, Gustave Héon, Paul Jargot, Louis Jung, Robert Lacoste, Fernand Lefort, Georges Lombard, Raymond Marcellin, Josy-Auguste Moinet, Mlle Odette Pagani, MM. Gaston Pams, Pierre Prost, Mlle Irma Rapuzzi, MM. Paul Ribeyre, Edmond Sauvageot, François Schleiter, Robert Schmitt, Maurice Schumann.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (5^e législ.) : 2524 et annexes, 2525 (tomes I à III et annexe 26), 2533 (tome IV) et in-8° 555.

Sénat : 64 (1976-1977).

Loi de finances. — Départements d'Outre-Mer.

SOMMAIRE

	Pages.
Introduction	4
CHAPITRE PREMIER. — La situation économique et sociale des Départements d'Outre-Mer	5
CHAPITRE II. — Les choix budgétaires concernant les Départements d'Outre-Mer pour 1976	42
Observations de la commission	53
ANNEXE	57

Mesdames, Messieurs,

Les Départements d'Outre-Mer présenteront encore et pour longtemps, on peut le craindre, les caractéristiques principales de territoires en voie de développement. La faiblesse chronique de leurs structures industrielles explique que le rôle primordial d'incitation y reste dévolu aux dotations publiques.

Mais avant d'examiner l'importance de ces dernières dans le projet de budget pour 1977, il est nécessaire de faire sommairement le point sur la situation économique et sociale de ces territoires.

CHAPITRE PREMIER

LA SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE DES DEPARTEMENTS D'OUTRE-MER

A. — Aperçu de la situation économique.

1. — LES OBJECTIFS D'UNE POLITIQUE

L'objectif général a été rappelé par le Président de la République à l'occasion de son voyage aux Antilles en décembre 1974 : il s'agit de développer à parité les Départements d'Outre-Mer avec la Métropole, ce qui exige une harmonisation de leur situation économique et sociale.

Sur le plan politique, l'année 1975 a vu :

— l'achèvement de la régionalisation dans les Départements d'Outre-Mer et Territoires d'Outre-Mer avec l'installation des institutions régionales en Guyane ;

— la suppression des différences existant entre le code électoral métropolitain et celui des Départements d'Outre-Mer et Territoires d'Outre-Mer (loi du 31 décembre 1975).

Dans le cadre de la « départementalisation économique » voulue par le Président de la République comme une nouvelle étape du processus d'intégration des Départements d'Outre-Mer au sein de l'espace économique national et communautaire, des mesures importantes ont été mises en œuvre dès l'année dernière.

a) *La nationalisation des moyens de production et de distribution d'énergie électrique dans les Départements d'Outre-Mer.*

L'objectif est de ramener le niveau des tarifs industriels et domestiques de l'électricité au niveau national, et de faire assurer par E. D. F. le financement des investissements dont le F. I. D. O. M. est désormais déchargé.

La loi portant nationalisation de l'électricité a été promulguée le 11 juillet 1975 et le décret de transfert des biens immobiliers des sociétés touchées par cette mesure a été publié le 6 novembre 1975.

Les différents décrets d'application et d'adaptation ont été soumis à l'avis des conseils généraux. Cette importante décision a produit ses effets dès le début de l'année 1975. Alors que les tarifs des sociétés locales de production auraient dû être augmentés dès le mois de janvier 1975, ils ont fait l'objet d'abord d'un blocage au niveau des tarifs 1974, puis un abaissement de 5 % au 1^{er} juillet, leur alignement sur les niveaux métropolitains devant, en principe, être réalisés en quatre ans.

Sur le plan des investissements, la construction du barrage hydro-électrique de la rivière de l'Est à la Réunion sera financée selon un schéma faisant intervenir les mécanismes classiques d'E. D. F. à l'exclusion de tout concours du F. I. D. O. M. ou de la Caisse centrale de coopération économique.

b) *La prorogation des avantages financiers et fiscaux.*

La prorogation de ces avantages, qui visent à favoriser les investissements dans les Départements d'Outre-Mer (notamment l'exonération temporaire d'impôt sur les sociétés, l'exonération d'impôt sur le revenu ou sur les sociétés à raison des bénéfices locaux réinvestis, l'exonération des bénéfices métropolitains investis dans les Départements d'Outre-Mer, le régime fiscal de longue durée), a fait l'objet d'un article de la loi de finances pour 1976 (art. 60).

Par ailleurs, la règle de similitude d'activité, qui constituait un obstacle à la réalisation de certains projets industriels, a été assouplie et des instructions dans ce sens ont été données par une circulaire du Ministre de l'Economie et des Finances le 28 octobre 1975 aux directeurs départementaux des services fiscaux.

c) *La limitation*

des hausses de tarifs de transports aériens et maritimes.

Pour les transports aériens, l'augmentation a respecté en 1975 le plafond de 10 % qui avait été fixé et pour les transports maritimes la hausse du fret n'a pas dépassé 15 %.

d) *L'intégration complète des Départements d'Outre-Mer à la Communauté économique européenne.*

Dès le 8 janvier 1975, le Gouvernement a déposé auprès de la Commission des Communautés européennes un mémorandum dans lequel s'exprime la volonté de la France de voir l'économie des Départements d'Outre-Mer totalement intégrée dans le Marché commun:

Il était demandé notamment :

— l'application systématique du F. E. O. G. A. dans ses sections Garantie et Orientation ;

— l'application de la politique européenne régionale et le bénéfice du Fonds européen de développement régional ;

— le respect de la préférence communautaire pour les productions agricoles, en particulier dans les relations avec les A. C. P. ;

— le jeu d'une clause de sauvegarde pour les produits industriels dans les relations commerciales entre les Départements d'Outre-Mer et les A. C. P.

Les négociations avec les instances de Bruxelles ont abouti en cette même année à des décisions importantes :

— clause de sauvegarde introduite dans les accords de Lomé ;

— intervention du F. E. D. E. R. ;

— extension du F. E. O. G. A. — orientation ;

— dispositions en faveur des conserves d'ananas, des fruits et légumes, du sucre, du rhum.

Ajoutons qu'une mission de hauts fonctionnaires de la Commission des Communautés européennes, accompagnés de représentants du Secrétariat aux Départements d'Outre-Mer et Territoires d'Outre-Mer s'est rendue, en janvier, en Martinique et en Guadeloupe.

Après avoir fait le bilan des différentes activités économiques dans les Départements d'Outre-Mer, nous rappellerons les objectifs que s'est assigné le Gouvernement pour assurer le développement de ces régions et que le Premier Ministre avait rappelé lors de son voyage en décembre 1975 en Guyane.

2. — LES PRINCIPALES PRODUCTIONS

LE SUCRE

La Réunion :

ANNEES	PRODUCTION de canne (en tonnes).	RENDEMENT industriel (en pourcentage).	PRODUCTION de sucre (en tonnes).
1971	1 705 223	10,92	186 181
1972	2 174 875	10,68	232 184
1973	2 166 570	11,06	239 701
1974	2 021 935	11,39	227 657
1975	1 982 467	11,55	225 000

La légère baisse de production enregistrée ces dernières années semble due, en partie, à la sécheresse et également au démarrage du plan de relance. Le taux de remplacement des plantations s'est brutalement accru et les nouveaux plants n'arriveront à maturité que cette année.

La mise en œuvre du plan de modernisation de l'économie sucrière a été motivée par le vieillissement inquiétant des plantations et par la nécessaire mécanisation des travaux les plus pénibles. Les opérations portent sur le développement de l'épierrage (2 000 hectares par an), la replantation, des actions expérimentales en matière d'épierrage fin et l'organisation du transport de cannes.

La Guadeloupe :

ANNEES	PRODUCTION de canne (en tonnes).	RENDEMENT industriel (en pourcentage).	PRODUCTION de sucre (en tonnes).
1971	1 711 000	8,82	150 954
1972	989 000	8,23	81 513
1973	1 272 000	9,49	120 754
1974	1 082 000	8,91	96 471
1975	924 000	9,36	86 500

La production a, à nouveau, fléchi bien que la richesse en sucre soit en progrès. Un effort de plantations a été fait, en 1975, qui laisse espérer un renversement des tendances constatées au cours des derniers exercices.

Le bilan du premier plan de modernisation de l'économie sucrière 1971-1975 est néanmoins satisfaisant :

— la mécanisation des opérations de coupe et de transport est mise en pratique ;

— les améliorations foncières, grâce au remodelage, ont permis la récupération d'une importante superficie mécanisable ;

— le circuit « champ-moulin » est devenu plus rapide et plus fonctionnel ;

— la mise en pratique du paiement à la richesse doit permettre une amélioration des rendements.

Un nouveau programme quinquennal a été proposé. Il porte principalement sur la modernisation des petites exploitations :

— encadrement des petits planteurs ;

— remodelage des petites exploitations ;

— incitation à la replantation sur les terres remodelées par les petits planteurs ;

— création de pépinières et mise à la disposition des petits planteurs des variétés les plus productives ;

— acquisition de matériel de mécanoculture ;

— création d'ateliers de réparation ;

— préparation à l'irrigation, dont le développement doit être accéléré au cours des prochaines années.

L'année 1975 aura été une année de transition marquée par la poursuite des opérations non achevées du premier plan et par le démarrage du nouveau programme.

La Martinique :

ANNEES	PRODUCTION de canne (en tonnes).	RENDEMENT industriel (en pourcentage).	PRODUCTION de sucre (en tonnes).
1971	370 701	7,63	28 274
1972	323 399	7,29	21 790
1973	288 616	8,11	22 944
1974	242 625	8,14	14 231
1975	236 149	8,84	15 996

L'évolution des résultats en Martinique est analogue à celle de la Guadeloupe. Là encore, des efforts d'organisation devraient permettre de redresser les tendances et de satisfaire un objectif de production de 300 000 tonnes de cannes dans les prochains exercices.

Le prix du sucre et de la canne.

Les tendances sur les prix ont été très différentes selon que l'on considère le premier semestre 1975 ou le deuxième semestre. En effet, pendant la première partie de l'année, les prix ont continué à bénéficier de la très forte poussée qui s'est manifestée en 1974 mais, par la suite, les cours sur le marché mondial se sont effondrés. Il en est résulté que les prix élevés qui avaient pu être obtenus par le seul jeu des marchés pour les Antilles n'ont pu être maintenus pour la Réunion que grâce à une intervention budgétaire importante.

En ce qui concerne les Antilles, un arbitrage du Premier Ministre en date du 18 mars 1975 avait fixé à 102 F le prix garanti pour la tonne de canne à 9 %. Compte tenu des règles professionnelles valables en la matière, il en découlait un prix du sucre de 176,60 F le quintal à 92 % stade F. O. B. Ce dernier prix a pu être réalisé grâce à des ventes qui ont été effectuées sur le marché irlandais (21 000 tonnes), sur le marché local et sur les raffineries portuaires.

Une péréquation entre les sucres bruts de betterave et de canne qui a permis de vendre le sucre réunionnais aux raffineries portuaires à un prix de 170,17 F le quintal et une subvention a servi à combler la différence entre le prix de vente de 170,27 F aux raffineries portuaires et le prix de 176,60 F qui avait été garanti.

Les richesses moyennes des cannes dans les trois départements ont été supérieures à la richesse de référence de 9 % aux Antilles et de 11 % à la Réunion.

Il en est résulté que le prix moyen de la tonne de canne a été supérieur au prix de base. C'est ainsi qu'à la Réunion le prix de base de la tonne de canne à 11 % était de 128 F la tonne, alors qu'en moyenne les tonnes de canne ont été achetées au prix de 136,80 F correspondant à une richesse saccharine de 11,55 %.

Les perspectives pour l'année 1976 se présentent dans des conditions beaucoup plus difficiles. En effet, la commission n'a

proposé qu'une hausse modérée des prix du sucre (de l'ordre de 7,5 %) et par ailleurs, les cours mondiaux sont en dessous du prix d'intervention communautaire.

L'article 24 du règlement de base a fixé le quota pour les départements d'outre-mer à 466 000 tonnes de sucre blanc.

Un arrêté interministériel du 12 avril 1975 a ainsi réparti ce quota entre les trois départements :

- Réunion : 238 168,9 tonnes de sucre blanc ;
- Martinique : 54 118,5 tonnes de sucre blanc ;
- Guadeloupe : 173 712,6 tonnes de sucre blanc.

Converti en sucre brut, le quota total représente environ 477 000 tonnes. La production, surtout du fait des Antilles, laisse une partie appréciable de ce quota inutilisée. Il paraît peu probable qu'avant l'année 1980, terme de la nouvelle réglementation de base, les Antilles puissent atteindre le contingent qui leur est alloué. Par contre, la Réunion est susceptible de dépasser son quota. Dans la mesure où les producteurs des trois départements se mettraient préalablement d'accord, les textes en vigueur autoriseraient le transfert d'un tonnage limité des Antilles vers la Réunion.

Le rétablissement de la cotisation pour les sucres de catégorie B lors de la prochaine campagne incitera vraisemblablement les producteurs réunionnais susceptibles d'être excédentaires à regretter qu'une partie des quotas restent inutilisés.

LE RHUM

Les distilleries tant agricoles qu'industrielles sont à même de fournir les quantités de rhum nécessaires à la satisfaction des besoins du marché local et du marché métropolitain. Il est arrivé cependant que les distilleries industrielles de la Martinique n'aient disposé que des quantités de mélasses de canne minima pour la fabrication de leur contingent depuis la chute de la production de sucre de ce département. Pour 1975-1976 l'arrêté de campagne n'a autorisé que le déblocage de six tranches de rhum conformément aux propositions formulées par le Comité consultatif du rhum, étant entendu toutefois, qu'une tranche supplémentaire pourrait être déblocquée sur simple demande du Syndicat des importateurs.

La campagne 1975-1976 ne s'est malheureusement pas déroulée dans de bonnes conditions, l'hiver n'ayant pas été rigoureux, le

marché étant lourd et n'ayant pas échappé à la récession générale constatée dans tous les secteurs de l'économie. Bien qu'une hausse de prix de 15 % ait été autorisée par les Pouvoirs publics, celle-ci n'a couvert qu'une partie seulement des hausses de charges salariales et autres éléments intervenant dans le calcul du prix de revient.

La campagne 1976-1977 ne s'annonce pas sous les meilleures augures en ce sens que seules six tranches de rhum seront susceptibles d'être débloquées et que le courant d'exportation de rhum léger sur l'Allemagne vient d'être interrompu en raison des prix excessivement bas de l'alcool pratiqué par le monopole allemand et qui permet la fabrication du « rhum verschmitt » (rhum de coupage) dont la commercialisation est interdite en France. Des démarches ont été entreprises pour faire cesser cet état de choses mais il est à craindre qu'elles n'aboutissent qu'au moment où le règlement alcool de la Communauté économique européenne aura été adopté.

LA BANANE

Martinique :

DESTINATION	1970	1971	1972	1973	1974	1975
Métropole	138 000	149 000	174 000	197 000	177 000	164 000
Etranger	4 000	»	17 000	5 000	7 400	4 100
Total	142 000	149 000	191 000	152 000	184 400	168 100
Prix de vente moyen F/Ql	127	132	137	143	165	203

La production du premier semestre 1976 est de 121 225 tonnes, en nette augmentation sur les années précédentes. Le marché métropolitain n'a pu, en conséquence, absorber cette production qu'il a été nécessaire d'exporter en partie (Italie et Royaume-Uni).

Les prévisions pour l'ensemble de l'exercice 1976 sont de 210 000 tonnes. Sur cette production, il apparaît que les exportations devraient se chiffrer à environ 40 000 tonnes.

Il est rappelé à ce sujet que les pertes dues à l'exportation provenant du caractère insuffisamment rémunérateur des prix

pratiqués dans certains pays tiers sont compensées à 50 % et dans la limite de 0,30 F par kilogramme par une aide du F. O. R. M. A. pour un contingent maximum de 40 000 tonnes.

Guadeloupe :

	1970	1971	1972	1973	1974	1975
Quantités (tonnes).....	89 000	104 000	118 800	118 400	122 000	111 000
Prix de vente F/Qt W.D)	123	126	133	140	104	202

La production du premier semestre 1976 est de 63 611 tonnes, en augmentation sur l'année précédente malgré certaines pertes en début d'année. La Guadeloupe n'atteint pas cependant son quota d'approvisionnement de la métropole. Un plan de développement a été mis en place qui devrait permettre à la Guadeloupe de l'atteindre au cours des prochains exercices. Les prévisions de récolte pour l'année 1976 sont de 130 000 tonnes.

L'organisation du *marché français* impose un partage des origines à raison de deux tiers pour les Antilles et un tiers pour les pays africains (Côte-d'Ivoire, Cameroun, Madagascar).

Une grille officielle des prix, épousant les variations saisonnières normales, donne à la fois le plafond des prix au stade C. A. F. et le niveau du prix rémunérateur pour le producteur. Les importations en provenance de pays tiers sont pratiquées toutes les fois que les apports des fournisseurs traditionnels s'avèrent insuffisants, le caractère périssable de ce produit interdisant toute possibilité de conservation.

L'évolution des quantités consommées en France métropolitaine et l'origine des productions est la suivante :

ORIGINE	1971	1972	1973	1974	1975
Guadeloupe	104	119	119	122	111
Martinique	149	174	147	177	164
Côte-d'Ivoire	93	104	87	103	97
Cameroun	49	62	60	66	54
Madagascar	4	2	6	6	4
Pays Tiers	52	41	63	16	40
Total	451	502	482	490	470

En 1975, le niveau moyen des prix s'est situé à 2,02 francs le kilogramme (stade wagon-départ), en augmentation de 24,7 % par rapport à l'exercice 1971.

Au milieu de l'année 1976, une chute brutale de la consommation en France (canicule) liée à une production abondante dans les territoires a entraîné pendant quelques semaines un net décrochage des cours par rapport à ceux de la grille. Le marché a pu être assaini en juillet à la suite de retraits opérés le plus souvent au stade de la plantation.

Sur le *plan communautaire*, il y a lieu de noter les disparités entre les marchés de certains Etats membres, en particulier entre un système organisé comme celui de la France et un système dit « libre échangiste » comme celui de la R. F. A. La conciliation de ces deux conceptions du marché paraît difficile et il semble qu'il faille s'attendre au cours des prochaines années soit à l'adoption d'une réglementation communautaire se bornant à entériner les organisations respectives de chaque Etat membre, soit à l'adoption d'une organisation à l'échelle internationale à l'étude au sein de l'O. A. A. et la C. N. U. C. E. D.

En tout état de cause, le Gouvernement français n'accepterait une réglementation communautaire de la banane que dans la mesure où celle-ci permettra, à l'image de l'organisation du marché mondial, de sauvegarder autant les intérêts des producteurs que ceux des consommateurs.

L'ANANAS

La culture de l'ananas est particulière à la Martinique, les productions dans les autres départements d'Outre-Mer ne concernent que la consommation locale.

Ananas frais :

En ce qui concerne l'ananas frais, il y a lieu de noter le déclin de la production, celle-ci étant passée de 6 000 tonnes en 1972 à quelques centaines en 1975. Ce déclin brutal est dû à la concurrence des produits de Côte-d'Ivoire, acheminés à des prix nettement inférieurs compte tenu des coûts de production différents dans ce pays.

Devant ces disparités rendant toute compétition économique impossible, le Gouvernement français avait présenté aux services

de la Communauté économique européenne une demande d'aide de 7,5 unités de compte par quintal, à même de compenser les différences de coûts de production (salaires). La chute brutale des productions a en fait ajouté aux difficultés de la présentation d'un tel dossier et il a été jugé plus opportun de porter tous les efforts sur les problèmes rencontrés sur le marché de l'ananas destiné aux conserves.

Ananas de conserve :

Le plan de redressement de la production de conserves d'ananas, mis en place en 1971, avait permis, au cours de l'exercice 1974, de retrouver un niveau normal de production correspondant à 24 000 tonnes de fruits donnant 13 000 tonnes de conserves demi-brutes.

Toutefois, des problèmes sont apparus dès cet exercice au niveau de la commercialisation, les règles de l'organisation du marché français étant alors de plus en plus transgressées par une surabondance des livraisons de Côte-d'Ivoire dans un réseau commercial particulièrement structuré. Les mesures autoritaires et draconiennes qui auraient pu remédier à cette situation n'ont pu être prises à l'égard d'un pays associé et il en est résulté la constitution de stocks importants de productions martiniquaises invendues. Ce phénomène a conduit les producteurs martiniquais à pratiquer des prix de vente à leur tour réduits qui n'ont pu rémunérer normalement tous les stades de productions.

Si la production de 1975 s'est maintenue au niveau de 11 586 tonnes de conserves demi-brutes (pour 20 000 tonnes de fruits frais), un certain découragement des producteurs a été enregistré qui a conduit à reconvertir certaines plantations vers d'autres cultures (bananes).

Le niveau de production escompté en 1976 est d'environ 9 000 tonnes mais il y a lieu de noter que le cycle de production de dix-huit à vingt mois entraîne un décalage des effets aux causes qui fait que les prévisions de production pour 1977 auraient pu se situer à un niveau encore inférieur (5 000 tonnes) susceptible d'entraîner un abandon brutal de la production du fait des pertes de rentabilité de l'outillage industriel.

Devant cette situation, le Gouvernement a obtenu en juin 1975 l'adoption à Bruxelles d'une réglementation particulière du marché des conserves d'ananas comportant en échange de la libé-

ration du marché français, l'éligibilité au F. E. O. G. A. de la production des Départements d'Outre-Mer sous la forme d'une compensation des différences structurelles existant entre les conditions de production des Départements d'Outre-Mer et des pays fournisseurs concurrents.

Le montant de l'aide adoptée à compter du 1^{er} juin 1976 est de 300 unités de compte par tonne de conserves demi-brutes. Cette aide permet notamment de faire passer la rémunération du producteur de 0,64 F le kilogramme de fruit frais (niveau pratiqué antérieurement, avec l'aide du F. O. R. M. A.) à 0,86 F.

Une dernière aide du F. O. R. M. A. est par ailleurs en cours d'examen qui concerne l'écoulement des productions antérieures à la date d'application de la réglementation communautaire (1^{er} juin 1976).

Encore qu'il faille rester prudent, en particulier du fait de l'existence de certaines inconnues en ce qui concerne les paramètres du nouveau marché ainsi libéré, il semble que les aides obtenues auprès de la Communauté soient de nature à permettre une stabilisation à un niveau acceptable des productions martiniquaises qui assurent l'existence d'environ 2 000 emplois faisant vivre 10 000 à 12 000 personnes.

AUTRES PRODUCTIONS VEGETALES IMPORTANTES

Les fruits et légumes aux Antilles.

Aubergines (Martinique-Guadeloupe) :

Les productions de Martinique et de Guadeloupe sont orientées sur le marché français en contre-saison (octobre à avril) d'un volume d'environ 7 000 tonnes.

Les résultats comparés des trois dernières campagnes sont les suivants :

	MARTINIQUE	GUADELOUPE	TOTAL
1973-1974	3 500	1 500	5 000
1974-1975	3 350	3 650	7 000
1975-1976	1 980	3 537	5 517

La diminution de la dernière campagne sur la précédente s'explique dans un effort de coordination entre les groupements de producteurs des deux départements qui a permis d'éviter des variations excessives des cours en contrôlant la production.

Avocats (Martinique) :

Les importations d'avocats de la Martinique sont en progression depuis trois ans et représenteront, en 1976, près de 900 tonnes contre 530 tonnes en 1974 pour un marché français de 15 000 tonnes. Les nouvelles plantations devraient permettre d'atteindre une production de 5 000 tonnes en 1980.

Pour les aubergines comme pour les avocats, la concurrence d'Israël ou de la République sud-africaine reste supportable du fait de l'existence dans ces pays de coûts de production comparables. Il n'en est pas de même avec les pays méditerranéens ou d'Afrique noire, dont la production reste, à l'heure actuelle, modeste mais pourrait se développer ultérieurement du fait des conditions favorables assurées sur le marché européen par la *Convention de Lomé* ou les récents accords méditerranéens.

Dans ce cas, l'application de la clause de sauvegarde pourrait être évoquée.

Le tabac.

Réunion :

Au cours des dernières campagnes l'évolution de celles-ci a été la suivante :

— campagne 1972-1973.....	72 tonnes ;
— campagne 1973-1974.....	117 tonnes ;
— campagne 1974-1975.....	134 tonnes ;
— campagne 1975-1976.....	150 tonnes.

La campagne tabacole réunionnaise 1974-1975 a permis de traiter 134 337 kilogrammes de tabac à 19,55 % d'humidité, ce qui représente 148 046,72 kilogrammes au taux d'humidité légal de 27 %.

Le nombre de planteurs adhérents à la Sica-Tabac de la Réunion s'élève à 220. La campagne 1976-1977, grâce à la reconversion possible d'un certain nombre de planteurs qui cultivaient le géranium, devrait permettre d'augmenter sensiblement la production.

Seul un tonnage plus important, en améliorant l'amortissement des installations de transformation, permettra à la Sica de conforter sa situation. Il semble donc nécessaire de poursuivre l'effort entrepris en faveur de cette production.

Guadeloupe :

Les sécheresses de 1974 et de 1975 ont perturbé les mises en culture. Néanmoins 37 nouveaux planteurs ont adhéré à la coopérative. La progression est surtout nette à Marie-Galante tandis que la situation en Guadeloupe proprement dite marque un certain recul.

La production pour la campagne 1974-1975 a été de 32 tonnes de tabac sec dont 12 à Marie-Galante. Cette production est identique à celle de la campagne 1973-1974 (pour laquelle on n'avait enregistré à Marie-Galante que 4,5 tonnes). Les techniques de séchage ne sont pas appliquées parfaitement par les producteurs et la qualité moyenne demeure faible.

Martinique :

Le démarrage de cette culture que l'on escomptait ne s'est pas réalisé. L'évolution de la culture du tabac dans ce département se caractérise par une croissance régulière jusqu'en 1973 puis la situation semble se dégrader du fait du découragement d'un certain nombre de planteurs. La surface plantée est passée de 44 hectares pendant la campagne 1972-1973 à 12 hectares pour la campagne 1974-1975.

Dans le cadre de la diversification des cultures, le tabac des Départements d'Outre-Mer, intégré dans l'organisation communautaire de marchés, présente un grand intérêt mais, à l'exception du département de la Réunion, le développement de cette culture n'est pas aussi rapide qu'on l'avait espéré et qu'il était souhaitable. Les producteurs ont cependant bénéficié d'un appui important de la part des pouvoirs publics et notamment du F. O. R. M. A. sous forme d'assistance technique et de subventions pour la création des séchoirs.

Les cultures spécifiques de la Réunion.

La production d'essence de *géranium* assure à la Réunion la subsistance d'environ 4 000 familles implantées dans les hauts de l'île (au-dessus de 800 mètres). Cette culture artisanale est bien

adaptée à l'exploitation familiale et permet le maintien d'un certain peuplement dans les hauts en attendant que l'élevage prenne le relais pour assurer un véritable développement.

Les productions de 1975 se sont élevées à 103,4 tonnes. Le marché mondial a cependant connu une véritable crise et seules 34,4 tonnes ont été vendues au cours de cet exercice. Bien que les ventes aient nettement repris au début de 1976, les difficultés de 1975 ont entraîné une importante réduction de la production qui se situera en 1976 à un niveau très inférieur à celui de l'année précédente.

La faible taille du marché rend difficile l'approche d'une négociation communautaire et il semblerait préférable en ce qui concerne son organisation d'en rester à des solutions nationales.

La production de *Vetyver* de 1975 a été de 25,8 tonnes pour une surface de 420 hectares. Les prix se sont maintenus à 300 F par kilogramme F. O. B. pour le vetyver bourbon contre 200 à 250 F pour les autres pays producteurs (Haïti, Java).

Le marché en 1976 est nettement plus satisfaisant, les stocks étant en milieu d'année à peu près nuls. Toutefois, il semble que la production doive se limiter cette année à 18 tonnes.

Les conditions de production sont améliorées par une politique de mécanisation de la récolte.

L'année 1975 a connu une nette progression de la culture de la *vanille*, la production en vanille verta ayant été de 104,5 tonnes (contre 80,2 tonnes en 1974). Les surfaces cultivées sont de 785 hectares.

LES PRODUCTIONS ANIMALES

Réunion :

Production laitière.

La collecte de lait, après une production sensible ces dernières années (9 % en 1972, 5 % en 1973, 15 % en 1974) n'a pratiquement pas progressé en 1975 et s'est stabilisée au chiffre de 1 300 000 litres. Les prévisions pour 1976 sont du même ordre.

Cette stagnation peut s'expliquer par une certaine prudence de la politique de développement de la Sicalait, devant un marché où les habitudes de consommation sont encore limitées et où l'observation de prix de vente relativement bas par rapport aux coûts de

production (difficultés d'accès et prix de collectes élevés) rend nécessaire une harmonisation des quantités produites localement par rapport aux quantités importées à un moindre coût (poudre de lait).

La mise en œuvre des aides communautaires aux zones de montagne pourra pallier à certaines de ces difficultés.

Viande bovine.

Un plan de relance de la production de viande bovine a été mis en œuvre à partir de 1974 avec l'aide du F. O. R. M. A. Dès 1975, la production locale d'animaux nés sur place est en augmentation de 14,3 % par rapport aux résultats de l'année précédente.

L'application de l'ensemble du plan devrait permettre, à partir de l'exercice 1985, de subvenir à la totalité des besoins de la consommation locale.

	ABATTAGES CONTROLES				VIANDES FRAICHES importées.		ENSEMBLE viande bovine.	
	Bovins locaux (1).	Bovins importés sur pieds.		Total.	Pourcentage.	Poids.		Pourcentage.
		Afrique du Sud (2)	Mada-gascar.					
Total 1975.....	679 368	155 919	9 398	844 685	27,32	2 257 065	72,68	3 091 750
Total 1974.....	582 220	257 438		839 658	27,2	2 284 563	72,8	3 084 221

(1) Regroupe gros bovins et veaux.

(2) Animaux importés d'A. F. S. Ces taurillons et bouvillons qui sont ensuite engraisés sur place peuvent donc être assimilés à l'élevage local et s'ajouter ainsi à la production locale.

Viande porcine.

La commercialisation (en kilogramme de viande nette) des deux derniers exercices est résumée dans le tableau suivant :

	ABATTAGES contrôlés. Production locale.	IMPORTATIONS			ENSEMBLE
		Viandes fraîches.	Viandes salées, fumées.	Lards, saindoux.	
Total 1975	(1) 3 623 176	2 898 224	831 416	1 826 585	9 179 401
Total 1974	3 253 638	3 135 704	1 397 887	1 234 340	9 020 569

(1) En estimant la production non contrôlée à 20 %, la production totale serait de 4 348 tonnes.

La progression du contrôle des abattages et de l'impact dans la production locale de la coopérative des producteurs de porcs ont permis d'organiser un plan de développement de la production de viande de porc, avec l'aide du F. O. R. M. A.

Martinique :

La Martinique compte environ 45 000 bovins répartis en 11 000 exploitations comptant 25 500 hectares consacrés à l'élevage (dont 3 500 hectares de savanes plantées).

La production de viande bovine nette en 1975 est de 2 000 tonnes, représentant 36 % de la consommation (5 500 tonnes).

Un plan de relance de la production avec l'aide du F. O. R. M. A. reposant sur l'utilisation maximale des potentialités locales, l'amélioration et l'efficacité des éléments et l'organisation de la production et de la commercialisation devraient permettre dans le délai d'une dizaine d'années l'autoapprovisionnement du département.

Guadeloupe :

Le plan de développement adopté en 1974 prévoit la couverture, en dix ans, des besoins en viande du département, évalués à environ 4 000 tonnes.

L'augmentation du nombre des adhérents au groupement de producteurs et du cheptel contrôlé, le renforcement de l'encadrement technique et l'encouragement aux producteurs doivent permettre l'augmentation du cheptel et de la production locale de viande (2 000 tonnes en 1972).

Guyane :

Dans le cadre du plan de développement agricole de la Guyane une part importante a été faite au développement de l'élevage, toujours dans le souci de couvrir au moins la consommation locale, avec l'aide du F. E. D. et au moyen d'un plan d'action prioritaire.

*

* *

Le Premier Ministre lors de son voyage en Guyane a rappelé qu'« aucune activité nouvelle ne supplantera de sitôt l'agriculture d'exportation qui caractérise les Départements (d'Outre-Mer) ». Le Gouvernement s'est fixé pour objectif la consolidation et l'élargissement de leur économie agricole.

Les actions menées tendent en premier lieu à favoriser la modernisation des *productions traditionnelles*. C'est ce résultat que visent les programmes de modernisation approuvés et mis en œuvre, notamment pour la production sucrière et la production bananière, ainsi que les mesures prises pour le soutien de la production de conserves d'ananas et la production d'huiles essentielles.

Mais la consolidation des cultures traditionnelles doit s'accompagner d'une *diversification*, parce qu'il est nécessaire d'élargir les bases de l'économie, et parce que d'autres activités agricoles sont rendues possibles par l'évolution économique. C'est le cas :

— des cultures maraîchères de contre-saison, dont l'exemple le plus remarquable est l'essor de la production d'aubergines qui a atteint en quelques années 7 000 tonnes pour les Antilles ;

— des cultures fruitières telles que l'avocat dont la production en Martinique est passée de 500 tonnes à plus de 1 000 tonnes en cinq ans, les citrons verts aux Antilles et en Guyane ;

— des cultures florales, etc.

sans oublier les programmes de développement de l'élevage, engagés avec l'aide du F. O. R. M. A. dans les quatre départements et dont l'objectif est de parvenir à la satisfaction des besoins en viande de la population. Il faut à cet égard souligner le rôle important que jouent les instituts de recherche agronomique (I. R. A. T. et I. F. A. C.) et, sur le plan général de la vulgarisation, de la formation et de l'encadrement, l'action des organismes de développement agricole tels que les services d'utilité agricole départementaux (S. U. A. D.) et S. A. T. E. C.

Cependant, quels que soient les résultats attendus de la consolidation et de l'élargissement de l'économie agricole, la solution au problème crucial de l'emploi ne peut être trouvée, sur place, que dans la réalisation du deuxième objectif majeur : l'industrialisation.

3. — L'INDUSTRIALISATION

Le Premier Ministre a déclaré que le Gouvernement mènera une politique d'industrialisation qui « doit être volontaire et déterminée ; elle doit s'efforcer de pallier les difficultés particulières (au développement industriel)... et de créer des conditions plus favorables à l'investissement, en particulier à l'investissement privé ».

A cet effet l'ensemble des dispositions fiscales d'incitation aux investissements productifs, qui venaient à expiration à la fin de 1975, ont été reconduites jusqu'à la fin de 1977.

Il existe à présent dans le domaine de l'incitation aux investissements privés un ensemble de dispositions fiscales et financières satisfaisant. Si cela est exact au niveau de l'investissement proprement dit, l'expérience montre qu'au stade de l'exploitation, des moyens complémentaires d'intervention devraient être recherchés pour « accompagner » l'entreprise pendant la période de démarrage. C'est dans ce sens qu'une réflexion est conduite actuellement en vue d'aboutir à des mesures nouvelles.

De même les possibilités d'accès au crédit à long terme seront élargies, car des actions persévérantes menées en 1975 pour amener les établissements financiers métropolitains à s'implanter dans les Départements d'Outre-Mer devront aboutir en 1976.

L'année 1975 a marqué également une étape dans la mise en œuvre de la politique de développement de l'artisanat, avec notamment l'extension aux Départements d'Outre-Mer par le décret du 4 avril 1975 de la loi d'orientation du commerce et de l'artisanat, l'amélioration des régimes actuels de crédit pour les artisans et l'instauration d'un régime de caution mutuelle encore à l'étude. Un commissaire à l'artisanat dont la compétence s'étend aux Antilles et à la Guyane a été nommé à compter du 1^{er} janvier 1976.

Enfin l'un des aspects de la politique d'industrialisation auquel le Gouvernement porte une attention particulière est celui des transports, aériens et maritimes.

Dans le domaine des transports aériens, l'augmentation de la capacité hôtelière aux Antilles a conduit les Pouvoirs publics à faciliter l'ouverture de droits à charters à partir de nombreuses

provenances d'Amérique et d'Europe, afin de compléter les capacités de transports aériens offertes par les lignes régulières. La Compagnie Air France de son côté a été invitée à favoriser le tourisme d'été en rapprochant les tarifs de haute et basse saison et en utilisant des vols supplémentaires susceptibles d'attirer la clientèle européenne. Une convention passée récemment entre Air France et un groupement d'intérêt économique formé par les hôteliers des Antilles a fixé les conditions de transport et de tarif par vols charters sur la desserte métropole—Antilles pour la période du 15 avril au 30 septembre. Ces facilités vont bénéficier à l'industrie hôtelière qui selon les termes du Premier Ministre constitue « plus que jamais pour les départements français d'Amérique une chance de développement économique et social de tout premier ordre ».

Toutefois il faut noter que des dispositions aussi favorables en matière de transports aériens n'existent pas à destination de la Réunion. Le désenclavement de cette île paraît être un objectif qu'il serait souhaitable de réaliser à bref délai.

Dans le domaine des transports maritimes, une « Commission interdépartementale Antilles-Guyane » et une « Commission départementale Réunion » seront mises en place afin d'assurer une concertation régulière entre chargeurs et armateurs sur les problèmes des frais de desserte maritime.

Dans le domaine des prix, il faut noter que des décisions importantes sont intervenues récemment. Un arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances a retiré la délégation de compétence donnée jusque-là aux préfets des Départements d'Outre-Mer et introduit dans les Départements d'Outre-Mer le régime métropolitain de fixation de prix.

**Principaux projets d'investissement du 1^{er} janvier 1975 au 31 juillet 1976
en cours de réalisation.**

DEPARTEMENTS	ENTREPRISES	MONTANT investissement.
Guadeloupe	Saint-Tropez Beach Hotel.....	7 850 000
	Saint Barth Beach Hotel.....	4 350 000
	Sopico (industrie, bâtiment).....	2 400 000
	Etablissements Chlorex.....	1 120 000
	Compagnie frigorifique Guadeloupe.....	1 560 000
	Bernard Hayot (lab. indus. photo).....	1 330 000
	Blanchisserie industrielle moderne.....	1 350 000
	Patoz Caraïbes (bois).....	1 920 000
	Ciments antillais.....	32 000 000
	Via Antilles.....	9 500 000
Guyane	Fosima (bois).....	2 800 000
	S. A. G. R. A. G. (extraction sable).....	2 850 000
	S. E. A. C. (élevage bovins).....	2 100 000
	Samag (pêche).....	30 410 000
Martinique	Jalousies martiniquaises.....	3 800 000
	Lancy René (hôtel).....	2 200 000
	Brasserie lorraine.....	5 500 000
	Ciments antillais.....	31 600 000
	Société caraïbe d'industrie chimique.....	6 350 000
Réunion	Bourbon Plastiques.....	1 500 000
	Davum océan Indien.....	10 800 000
	Société anonyme Chane Hive (embouteillage).	3 100 000
	Servair	3 700 000
	Société réunionnaise d'entrepasage.....	2 200 000
	Compagnie laitière des Mascareignes.....	2 100 000
	Brasseries de Bourbon.....	3 800 000
	S. A. F. I. (imprimerie).....	5 300 000
	Jean Chatel (distillerie).....	4 800 000
	Sucrieries Bénard	4 300 000
	Sucrieries de Beaufond	6 800 000
	Sucrieries de Bourbon	9 500 000
	Société Shell (stockage).....	7 600 000

4. — LE TOURISME

Les Antilles :

L'activité touristique poursuit sa progression. Le nombre de touristes a augmenté (environ + 20 %), du fait surtout de la clientèle métropolitaine (environ + 30 %) ; le parc hôtelier n'ayant pas augmenté au cours du premier semestre 1975, les coefficients d'occupation ont été très élevés (80 % à 90 % en janvier-février). Il est à craindre cependant une baisse importante des taux d'occupation dans un proche avenir, en raison de la mise en marché de nouvelles chambres (+ 1 200 chambres nouvelles en Guadeloupe).

Bien qu'en plein essor, l'activité touristique aux Antilles n'est pas à l'abri des « crises de croissance » qui affectent tout secteur en expansion, car le développement du tourisme s'accompagne de mutations structurelles au niveau des transports, de la clientèle, et de la concurrence qui impliquent une évolution parallèle des structures d'accueil. C'est ainsi que la fermeture en 1975 de Diamond Roc (130 chambres) et du Hilton (140 chambres) ne doit pas être interprétée comme une « crise du tourisme » aux Antilles, mais comme une « crise de croissance » liée à la nécessaire adaptation des structures d'accueil à de nouvelles données du secteur touristique aux Antilles.

La Réunion :

L'année 1975 a vu la mise au point d'un projet important pour l'avenir du tourisme dans ce département, celui de l'hôtel Méridien sur le Barachois (front de mer de Saint-Denis) : l'ensemble projeté comporte un hôtel d'environ 150 chambres, un restaurant, un bar, un cinéma, une salle de congrès et un casino.

D'autres projets de petites et de grandes dimensions sont sur le point d'aboutir et concerneront la construction de plusieurs centaines de chambres (en hôtels et en bungalows) notamment dans la zone balnéaire de Saint-Gilles-les-Bains et de ses environs.

Perspectives 1976 :

Il est vraisemblable qu'une augmentation relativement sensible du nombre de touristes sera constatée à la fin de 1976 à la

suite d'une action de promotion intensifiée, d'une libéralisation du régime des charters et de l'opération particulière charters d'été animée par les Pouvoirs publics et le G. I. E. France-Amérique.

Le problème essentiel à résoudre consiste, sauf à la Réunion, non pas à construire de nouveaux hôtels de classe internationale, mais à assurer leur remplissage et leur rentabilité dans l'immédiat.

Des résultats très intéressants sont enregistrés en ce qui concerne les touristes en provenance de France métropolitaine, de Suisse et du Canada.

Par ailleurs le Gouvernement encourage la création de moyens et petits hôtels et d'établissements touristiques à caractère social (V. V. F.) de manière à pouvoir offrir à la clientèle un éventail de possibilités d'hébergement suffisant.

5. — LA GUYANE

Lors d'un conseil restreint tenu le 21 juillet 1975, le Gouvernement avait arrêté un ensemble de mesures visant à la mise en valeur et au peuplement de la Guyane.

L'immigration totale de 30 000 personnes dont 10 000 « actives » était envisagée ; principalement de nationalité française, originaires aussi bien de la métropole que des autres Départements d'Outre-Mer.

Cette implantation devait s'échelonner sur une dizaine d'années et être accompagnée par un développement substantiel des équipements d'infrastructure (routes, ports, télécommunications) et des équipements collectifs d'ordre social.

La mise en valeur de ce département devait plus particulièrement orientée vers l'exploitation forestière, assortie à terme de l'implantation d'une industrie de pâte à papier, l'agriculture, la pêche industrielle et l'exploitation minière.

En première application immédiate, deux importantes études ont été réalisées :

— la première étude « implantation d'exploitations agricoles et forestières » porte sur les possibilités de développement agricole en Guyane et fait l'objet d'un rapport déposé le 17 novembre 1975 ;

— la seconde étude « création d'emplois dans le secteur industriel et tertiaire » complète la précédente en traçant les perspectives de création d'activités dans les industries forestières, les mines et la pêche, ainsi que dans les industries dérivées et le secteur tertiaire. Ce deuxième rapport a été déposé en janvier 1976.

Le développement agricole de la Guyane.

Une mission pluridisciplinaire d'experts appartenant à différents organismes spécialisés dans le domaine de la recherche et de l'agriculture en zone tropicale a étudié les possibilités de mise en valeur de la Guyane. Cette étude a abouti au dépôt le 17 novembre 1975 d'un rapport proposant un programme d'implantation d'exploitations agricoles.

Une première tranche de ce programme sera mise en œuvre dans le cadre du VII^e Plan (1976-1980) et son financement fera l'objet d'un engagement ferme de l'Etat, puisque cette tranche constitue l'un des trois éléments du Programme d'action prioritaire consacré à la « Départementalisation économique ».

La mise en valeur de la forêt en Guyane.

L'exploitation de la forêt constitue le moteur principal de développement de la Guyane. La forêt guyanaise couvre 8 millions d'hectares, soit 90 % de la superficie totale du département et son potentiel de production est égal à celui de l'ensemble des forêts métropolitaines.

En ce qui concerne le développement des grands projets industriels, l'Etat a entrepris depuis quatre ans déjà un important effort de recherche sur les possibilités offertes pour la forêt guyanaise. Ainsi, en dehors des inventaires forestiers traditionnels, dont le rythme d'exécution a été accéléré, un crédit exceptionnel de 3 millions de francs a été ouvert en 1975 au budget de l'O. N. F. pour financer des inventaires papetiers. Dans le même temps, l'O. N. F. réalisait, avec la collaboration du Centre technique forestier tropical une série d'essais technologiques sur les essences de bois

d'œuvre et sur la production de pâte à papier à partir des bois guyanais. Enfin, un centre guyanais de recherches forestières a été créé en 1975 : son activité portera notamment sur les recherches sylvicoles dont l'objectif est de tester la possibilité de réaliser des reboisements à grande échelle d'essences à croissance rapide, feuillus et résineux.

Il n'est pas question, en effet, d'entamer le potentiel forestier de la Guyane, si considérable soit-il, sans prévoir sa régénération qui, au demeurant, s'opère bien plus rapidement qu'en Europe par exemple. Il est même certain qu'en règle générale cette forêt, qui est de qualité inégale, se trouvera améliorée à la suite de ces reboisements.

Quelques certitudes apparaissent dès à présent :

— le potentiel en bois d'œuvre sciage, déroulage, tranchage est supérieur à ce qui était traditionnellement commercialisé ;

— la pâte à papier produite expérimentalement avec les bois guyanais est de bonne qualité et se compare favorablement aux pâtes de feuillus des zones tempérées ;

— le volume de production totale à l'hectare est au moins égal, si ce n'est supérieur, à celui des autres forêts tropicales inventoriées.

Cette forêt est donc susceptible d'intéresser des investisseurs privés, exploitants forestiers ou industriels. Outre différents projets d'importance moyenne, il existait à la fin de l'année 1975 deux propositions faites par des groupes industriels de niveau international.

Les recherches minières en Guyane.

Les mesures récentes :

Le programme de recherche prévu pour l'année 1975, auquel le F. I. D. O. M. a participé financièrement à la hauteur de deux millions de francs, a été exécuté normalement. Il a permis d'amorcer le démarrage d'un inventaire régionalisé des indices miniers et de commencer des études générales sur le problème de l'or et sur celui de l'intérêt de recherches futures du diamant en vue d'une reprise éventuelle de la prospection.

Parallèlement a été réalisée une double action ayant trait :

— au soutien et à l'encouragement de la profession minière locale par la création d'un bureau de promotion de la recherche minière ;

— à l'amélioration de l'effort de prospection du B. R. G. M. en ce qui concerne l'or (campagne de sondage à « Sophie »).

Perspectives :

Le Gouvernement a décidé de mettre en œuvre un *programme pluriannuel d'inventaire des ressources minérales* pendant la période quinquennale 1975-1979 qui prévoit 125 millions de francs pour la métropole et 10 à 15 millions de francs par an pour le département de la Guyane.

Pour la mise en œuvre de cette décision, une convention a été mise au point par le Ministère de l'Industrie et de la Recherche avec le Bureau de recherches géologiques et minières (B. R. G. M.), qui, agissant dans le cadre de sa mission de service public, présentera des programmes annuels de travaux.

Le développement de la pêche en Guyane.

Dans le domaine de la pêche, la Guyane française présente de larges possibilités en matière de pêche côtière artisanale, de pêche au large et de pêche industrielle.

Pêche côtière :

Très artisanale, la pêche côtière est orientée sur les poissons et sur la petite crevette littorale appelée « sea bob ».

Les captures en poisson (750 tonnes environ) suffisent à l'approvisionnement du marché local et une augmentation sensible de la production en vue de l'exportation est aléatoire.

Pour la crevette côtière, au contraire, la demande sur le marché extérieur est loin d'être satisfaite. La production est d'environ 100 tonnes par an avec des moyens très limités.

D'après les études du laboratoire de l'Institut scientifique et technique des pêches maritimes à Cayenne, il apparaît possible

de quintupler la production, sans tarir la ressource par la mise en œuvre de petits chalutiers côtiers de 10 à 15 mètres d'un coût de construction évalué à 300 000 francs.

La pêche au large :

Chaque année, principalement entre le mois de juin et novembre, une flottille de ligneurs vénézuéliens (15 environ) travaille au large des côtes guyanaises.

La vivaneau, poisson de qualité, constitue l'essentiel des captures de ces palangriers qui débarquent une partie de leur production en Guyane française. Celle-ci est ensuite exportée congelée vers les Antilles françaises.

Cette pêche au large pourrait être pratiquée par les chalutiers de pêche industrielle en complément de la pêche de la crevette.

La pêche industrielle :

Il s'agit de l'exploitation de la plate-forme continentale, largement étendue entre le Brésil et le Venezuela, dont les ressources essentielles sont constituées par les grosses crevettes « shrimps ».

Pour l'ensemble de la région du Brésil et des Guyanes, on dénombre près de 400 chalutiers-crevettiers, en majorité américains, à l'exception de deux chalutiers français basés à Cayenne depuis juillet 1974. Les navires américains autorisés à travailler dans les eaux brésiliennes réalisent les deux tiers de leurs captures dans ces eaux.

La production totale annuelle a augmenté régulièrement pour atteindre son maximum en 1969 et 1970. Elle a baissé en 1971 et 1972 pour remonter légèrement en 1973. En 1974 et 1975, les rendements ont été faibles en tous secteurs et ont posé des problèmes de rentabilité à certains armements. Mais rien ne prouve que la baisse de rendement soit consécutive à une surexploitation, elle pourrait résulter davantage de conditions naturelles anormales.

A la suite de l'abandon par le groupe américain Borden de ses activités en Guyane, la P. I. D. E. G. a été reprise par un groupe français. Parallèlement, les Pouvoirs publics sont intervenus pour faciliter la création d'une société d'armement destinée à créer une flottille de 22 chalutiers-crevettiers de type floridien qui permettra à la P. I. D. E. G. d'avoir un ravitaillement assuré en crevettes et éventuellement en poissons. Des concours de la Caisse centrale

de coopération économique, des primes d'équipement et des subventions du Fonds d'aide à la pêche industrielle ont été consentis à ce projet.

Au surplus, la mise sur pied de cette flottille doit permettre d'aborder dans de meilleures conditions les négociations qui doivent intervenir avec le Brésil en matière de droits de pêche et de coopération technique dans ce secteur d'activité.

*

* *

Les différents programmes de développement permettent d'esquisser un schéma d'aménagement de la Guyane. Ses principales orientations consistent à développer trois pôles reliés par des moyens de transport satisfaisants et à amorcer le développement à l'intérieur du pays.

Les pôles de développement sont :

— la région de Cayenne, comprenant la capitale administrative, le port de Degrad des Cannes, les industries diverses. A l'intérieur (Sud-Est), se situent les gisements de bauxite et une usine de traitement du bois est prévue ;

— la région de Kourou qui regroupe notamment le centre spatial et un projet d'usine de pâte à papier ;

— la région de Saint-Laurent-du-Maroni où les études agricoles prévoient la création de villages agricoles et où ultérieurement des installations industrielles et portuaires sont susceptibles d'être développées.

La liaison entre ces trois pôles devra être assurée par une route aux caractéristiques modernes, permettant dans de bonnes conditions un trafic important et le développement de l'intérieur pourra s'effectuer à partir de pistes de pénétration partant de la côte en direction de l'intérieur.

Un tel plan d'aménagement doit permettre le développement économique de la Guyane et l'accès de tous les habitants aux principaux équipements. Par ailleurs, la création d'équipements locaux favoriserait la desserte de l'ensemble du pays et de fixer la population active nouvelle.

En tenant compte des emplois agricoles retenus dans la première étude, c'est près de 8 000 emplois nouveaux qui pourront être créés d'ici à 1985.

EMPLOIS	HORIZON 1985			TOTAL Guyane.
	Cayenne.	Kourou.	Saint-Laurent.	
Agricoles	79	58	1 404	1 541
Industriels	2 669	1 200	610	4 479
Tertiaires	989	316	739	2 044
Total	3 737	1 574	2 753	8 024

Ces chiffres qui, pour des raisons évidentes, ne peuvent être considérés que comme approximatifs, fixent néanmoins le contour d'une politique volontariste de développement.

Les ressources en main-d'œuvre locale pourront, avec formation adéquate, couvrir une bonne partie des emplois ainsi projetés. Il est probable cependant que l'appel à la migration sera nécessaire au moins pour couvrir au début les postes techniques dont les titulaires ne peuvent être trouvés sur place. Néanmoins, il semble que l'on ait abandonné le projet initial d'immigration de 30 000 personnes, dont 10 000 actifs, et qui avait rencontré un vif succès. Les perspectives d'emploi sont plus limitées que celles initialement annoncées.

6. — MAYOTTE ET SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

Nous saluons cette année — du moins sur le plan budgétaire — l'entrée des îles de Mayotte (1) et de Saint-Pierre-et-Miquelon dans la catégorie des Départements d'Outre-Mer.

a) *Mayotte.*

L'économie de Mayotte se caractérise pour l'essentiel par des potentialités encore peu exploitées tant dans le domaine agricole que touristique.

L'agriculture :

Mayotte comporte des terres riches et nombreuses au regard de sa population, ce qui lui confère une vocation très nette pour les cultures vivrières, en particulier le riz et la canne à sucre.

(1) Cf. observation p. 42 relative à l'affectation des crédits destinés à Mayotte dans le budget des Départements d'Outre-Mer.

Les productions actuelles se résument à quelques centaines de tonnes de coprah, une dizaine de tonnes de vanille, de l'ylang-ylang, 80 tonnes de café, de la cannelle et un peu de girofle.

Les cultures vivrières, qui sont entièrement autoconsommées, reposent essentiellement sur le manioc, la banane, le maïs et le riz.

L'île ne satisfait pas actuellement à tous ses besoins puisqu'elle doit importer près de 3 000 tonnes de produits alimentaires par an.

La pêche pratiquée de manière artisanale offre des possibilités certaines de développement.

Cependant, dans un premier temps, on s'attachera à développer les productions agricoles vivrières par :

- le développement de la vulgarisation de techniques agricoles modernes ;
- la lutte contre l'érosion ;
- le développement de l'encadrement technique (vétérinaires, ingénieurs agricoles).

Le tourisme :

La beauté du lagon offre à Mayotte une vocation pour le tourisme non exploité. La capitale hôtelière se résume actuellement à quatorze chambres.

Pour assurer le développement d'une activité touristique à Mayotte, le problème des communications avec l'extérieur devra être résolu (aménagement de l'aéroport). Ce n'est donc qu'à moyen terme que l'on peut envisager le développement d'une telle activité.

Aspect social :

La population de Mayotte est évaluée à environ 45 000 habitants, soit une densité de 100 habitants au kilomètre carré. Elle se caractérise par un taux élevé de croissance démographique bien qu'inférieur à celui des autres îles des Comores et une forte proportion de jeunes comme l'indique le tableau ci-dessous :

Population par groupe d'âge.

A quinze ans : 53,3 %.

Seize à cinquante-neuf ans : 40 %.

A soixante ans : 6,7 %.

Cette population est essentiellement formée d'agriculteurs. De nombreux Malorais sont installés à Madagascar.

b) *Saint-Pierre-et-Miquelon.*

L'accès au statut de Département est trop récent pour en mesurer valablement les conséquences, néanmoins un certain nombre d'incertitudes économiques sont préoccupantes.

Si les activités liées à la pêche et aux services portuaires ont connu un certain redressement depuis le début de 1976, l'annonce par le Canada d'étendre à 200 miles la limite de ses eaux territoriales n'est pas sans poser de sérieux problèmes. L'avenir du Département dépend, pour une large part non seulement de l'issue des négociations en cours sur la répartition des quotas de pêche attribués aux pêcheurs saint-pierrais mais aussi de l'attitude des armements étrangers dont l'avitaillement a constitué jusqu'à présent une source de revenus et d'activités importantes.

En outre, l'activité des stations de quarantaine animale — au nombre de deux depuis 1976 — pourrait fléchir, du fait de la réduction de la demande des éleveurs canadiens. Enfin, l'activité touristique, qui avait connu un développement intéressant ces dernières années, semble en nette régression depuis 1975.

B. — Aperçu de la situation sociale.

1° LA SITUATION DÉMOGRAPHIQUE ET L'EMPLOI

Le recensement effectué par l'I. N. S. E. E. en 1975 dans les départements de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de la Réunion fait apparaître une croissance démographique moindre dans les départements des Antilles qu'en Guyane et à la Réunion :

	1967	1975	SOIT annuellement. (Pourcentage.)
Guadeloupe	312 724	324 530	+ 0,5
Guyane	44 392	55 125	+ 3,15
Martinique	320 000	324 832	+ 1,5
Réunion	416 525	476 675	+ 1,95

Cette situation est due à la politique de régulation des naissances menée dans ces départements depuis plus de dix ans et à la migration, soit spontanée, soit organisée par le BUMIDOM.

Les départements d'outre-mer n'échappent pas cependant au phénomène général constaté du dépeuplement des zones rurales au profit des centres urbains. C'est ainsi que :

1° *En Guadeloupe*, l'agglomération de Pointe-à-Pître - Les Abymes compte 8 000 habitants de plus (+ 2 % environ) ;

2° *En Guyane*, Cayenne a vu sa population augmenter de 5 943 habitants et Kourou de 1 603 habitants ;

3° *En Martinique*, Fort-de-France atteint presque 100 000 habitants, soit 1 864 habitants de plus. Mais ce sont les communes à sa périphérie dont la croissance a été la plus rapide ;

4° *A la Réunion*, la croissance de la population est particulièrement rapide dans les centres urbains :

— Saint-Denis dépasse 100 000 habitants (+ 18 068 habitants, soit + 2,8 % an) ;

— Le Port atteint 25 000 habitants (+ 5 300 habitants, soit 3,5 % an) ;

— Saint-Louis dépasse 30 000 habitants (+ 3 628 habitants, soit + 1,8 % an) ;

— Saint-Paul a plus de 50 000 habitants (+ 9 435 habitants, soit + 2,9 % an).

Les statistiques disponibles ne permettent pas de mesurer avec précision les mouvements à court terme de l'emploi. On sait cependant que, malgré la migration et les créations d'emplois dans les activités secondaires et tertiaires, le nombre de demandeurs d'emploi non satisfaits a tendance à augmenter sous l'effet de :

— l'arrivée sur le marché du travail des jeunes nés dans l'immédiat après-guerre ;

— la progression de la demande d'emploi féminine en vue d'accroître les revenus familiaux ;

— la suppression d'emplois dans les secteurs traditionnels (agriculture et B. T. P.) provoquée par la modernisation des entreprises.

La baisse récente de la natalité dans les Départements d'Outre-Mer n'aura des répercussions qu'à long terme sur le marché de l'emploi.

Les migrations :

Par rapport à la même période de 1975 (premier semestre), on observe pour 1976 une sensible diminution du mouvement migratoire global, inégalement répartie toutefois entre les différentes catégories.

— La formation professionnelle diminue légèrement pour les départements antillais mais est en accroissement très sensible sur le Département de la Réunion.

— Les placements directs et les démobilisations de militaires régressent fortement sur les trois départements. Il s'agit là d'une conséquence de la crise économique.

— Les regroupements familiaux sont en très forte augmentation. Ils atteignent 51 % du mouvement total de migration. Ils sont en accroissement constant depuis quelques années.

	MARTI- NIQUE	GUADE- LOUPE	REUNION	TOTAL
<i>30 juin 1975.</i>				
F. P. A. et formation.....	136	78	338	552
Placements directs.....	483	543	1 151	2 177
Regroupements familiaux.....	301	363	1 107	1 771
Militaires démobilisés.....	221	224	197	642
	1 141	1 208	2 793	5 142
<i>30 juin 1976.</i>				
F. P. A. et formation.....	109	73	473	655
Placements directs.....	248	223	753	1 224
Regroupements familiaux.....	454	646	1 292	2 392
Militaires démobilisés.....	120	98	122	340
	931	1 040	2 640	4 611

Les migrations devraient, en 1976, concerner environ 11 000 personnes, soit :

- 2 500 migrations martiniquaises ;
- 2 500 migrations guadeloupéennes ;
- 6 000 migrations réunionnaises.

Le léger retard constaté au 30 juin pourrait être rattrapé si les effets de la reprise se maintiennent dans le courant du second semestre.

2° LA DÉPARTEMENTALISATION SOCIALE

A la suite du voyage effectué aux Antilles en décembre 1974 par le Président de la République, il a été décidé d'achever la départementalisation politique administrative et d'aboutir rapidement, non seulement à une départementalisation économique, mais également sociale.

Dans ce dernier domaine, de nombreuses actions ont été entreprises ; les plus récentes sont les suivantes :

Prestations familiales :

En 1975, les mesures décidées par le Gouvernement au Conseil des Ministres du 19 juin 1974 et au Conseil restreint du 4 décembre 1974 ont été réalisées :

— décret du 9 juin 1975 (J. O. du 10 juin) portant extension de la notion d'enfant à charge pour l'ouverture du droit aux allocations familiales et accordant le bénéfice de ces allocations aux mères de famille élevant seules au moins deux enfants ;

— décret du 4 juillet 1975 (J. O. du 6 juillet) maintenant les prestations familiales aux travailleurs involontairement privés d'emploi ;

— loi du 11 juillet 1975 (J. O. du 12 juillet) portant extension de l'allocation de logement de caractère familial suivie de son décret d'application du 25 juin 1976 et de l'arrêté du 25 juin fixant les plafonds de loyer à prendre en considération pour le calcul de l'allocation de logement ainsi que le plafond de la prime de déménagement ;

— arrêté du 13 mars 1975 reconduisant pour l'année 1975 la dotation supplémentaire de 20 millions de francs attribuée au titre du Fonds d'action sociale en 1971 et 1973 pour la poursuite du programme d'amélioration de l'habitat et de la résorption des bidonvilles — notamment par la réalisation de parcelles viabilisées.

Mesures intervenues dans le même temps qu'en métropole au titre de la départementalisation :

— revalorisation des allocations familiales aux mêmes dates et dans les mêmes proportions globales qu'en Métropole (arrêté des 28 mars et 5 septembre 1975) ;

— attribution aux familles des Départements d'Outre-Mer bénéficiaires des prestations familiales de la majoration exceptionnelle de 250 F par enfant à charge à l'occasion du plan de soutien (décret du 13 septembre 1975).

Assurances sociales :

— décret du 20 juin 1975 majorant le taux des indemnités journalières de repos de l'assurance maternité pour les aligner sur le taux métropolitain ;

— loi du 4 juillet 1975 tendant à la généralisation de la sécurité sociale, qui s'applique aux départements d'outre-mer dans ses dispositions relatives aux assurances maladie, maternité et vieillesse ;

— décret du 20 décembre 1975, étendant aux Départements d'Outre-Mer le Fonds d'action sociale de l'assurance maladie des exploitants agricoles (F.A.M.E.X.A.) ;

— décret du 25 novembre 1975, relatif au régime d'assurance vieillesse des artisans, industriels et commerçants.

Aide sociale :

— les plafonds de ressources des personnes âgées et grands infirmes ont été relevés à deux reprises à compter du 1^{er} janvier 1975 et du 1^{er} janvier 1976 par décrets du 21 mars 1975 et du 6 avril 1976 ;

— comme en métropole, en septembre 1975, les allocataires du Fonds national de solidarité ont bénéficié de la majoration exceptionnelle de 700 F attribuée à l'occasion du plan de soutien.

De surcroît, les familles bénéficiant d'allocations d'aide sociale à l'enfance et à la famille, mais n'ouvrant pas droit aux allocations familiales, ont perçu la même allocation exceptionnelle de 250 F par enfant que les prestataires d'allocations familiales.

Travail et emploi :

— relèvement du S. M. I. C. aux mêmes dates et dans les mêmes proportions qu'en métropole. Le S. M. I. C. de la Réunion, dont le taux est inférieur à celui des Antilles-Guyane, a bénéficié au 1^{er} juillet 1975 et au 1^{er} juillet 1976 d'une augmentation supplémentaire de 2 % pour permettre un rattrapage progressif ;

— augmentation des crédits pour les chantiers de chômage en tenant compte de l'évolution du S. M. I. C. Les dotations déléguées aux préfets ont représenté en 1975 la somme globale de 33 250 000 F

(dotation initiale + supplément) et de 35 850 000 F pour 1976 à titre de dotation initiale, des crédits supplémentaires ayant été demandés.

Agence nationale pour l'emploi : une antenne de l'agence nationale pour l'emploi fonctionne depuis juillet 1975 à Saint-Denis de la Réunion. Une mesure analogue est prévue en 1976 pour la Martinique et la Guadeloupe.

Mesures sociales en préparation :

Seront soumis prochainement à l'avis du Conseil d'Etat les projets suivants :

1° Projet de loi instituant au profit des femmes enceintes et des mères de famille une allocation dite de protection de la maternité (versement de primes après chacun des examens prénataux et l'examen postnatal obligatoires) ;

2° Projet de loi instituant pour les exploitants agricoles une assurance contre les accidents de la vie privée, les accidents du travail et les maladies professionnelles ;

3° Projet de loi portant dérogation à certaines dispositions du Code des pensions de retraites des marins. Ce texte tend à adopter le régime de sécurité sociale des marins du commerce de la pêche et de la plaisance aux facultés contributives des pêcheurs des Départements d'Outre-Mer.

Par ailleurs vient d'être mis à l'étude un décret prévoyant les conditions dans lesquelles l'allocation aux parents isolés, instituée par la loi du 9 juillet 1976 portant diverses mesures de protection sociale de la famille, pourra être étendue aux Départements d'Outre-Mer, avec les adaptations rendues nécessaires par la situation et les besoins particuliers de ceux-ci.

*

* *

Au terme de ce rapide examen de la situation économique et sociale, quelques observations doivent être présentées sur les différents aspects de la politique de départementalisation poursuivie.

Il semble que la priorité doit rester au développement des liaisons entre la Métropole, l'Europe et l'ensemble de ces Départements. La politique de désenclavement n'a pas permis cependant de

rétablir une véritable concurrence pour la desserte maritime et aérienne des collectivités d'Outre-Mer. Les monopoles de fait dont jouissent certaines compagnies sont autant de freins au développement du tourisme. Par ailleurs, la crise de l'énergie a renchéri le coût des passages et a créé un obstacle supplémentaire aux échanges entre métropolitains et insulaires. De même, pour la circulation *rapide* de l'information (radio, T. V., téléphone), il semble que l'on ait négligé les ressources de la technique moderne, notamment celles des relais par satellites.

Dans le domaine social, l'action entreprise est intéressante et doit être poursuivie. Toutefois, sa compatibilité avec la situation économique locale ne paraît pas avoir été toujours suffisamment appréciée. Un lien assez étroit doit demeurer entre développement économique et progrès social, au risque sinon de provoquer des îlots artificiels de prospérité au milieu de zones économiques encore insuffisamment développées et de rendre d'autant plus vulnérables les progrès accomplis. Un problème plus particulier doit attirer toute l'attention des pouvoirs publics : celui de la rémunération des emplois administratifs. Là aussi, un trop grand écart entre rémunérations publiques et rémunérations privées est préjudiciable à l'avenir économique de ces départements et notamment à une politique satisfaisante de l'emploi. Le recours à l'émigration ne peut être considéré que comme un pis-aller temporaire et limité compte tenu des problèmes humains graves qu'une telle politique peut engendrer.

Enfin, il serait souhaitable qu'une meilleure concertation se développe au sein des pouvoirs publics, et notamment au niveau interministériel pour que soit mieux appréciée par les différentes autorités responsables la spécificité des problèmes auxquels sont confrontés nos Départements d'Outre-Mer. L'incidence de l'accord de Lomé, par exemple, sur le développement des productions agricoles des Départements d'Outre-Mer ne paraît pas avoir été correctement appréhendée.

CHAPITRE II

LES CHOIX BUDGETAIRES CONCERNANT LES DEPARTEMENTS D'OUTRE-MER POUR 1977

Comparé à celui de 1976, le projet de budget des Départements d'Outre-Mer pour 1977 s'élève à 576,4 millions de francs contre 489,5 millions de francs et se présente de la manière suivante :

	1976	1977	DIFFÉ- RENCE	POURCEN- TAGE
	(En millions de francs.)			
<i>Dépenses ordinaires :</i>				
Moyens des services.....	207,4	247,9	+ 40,5	+ 19,5
Interventions publiques.....	75,7	106,6	+ 30,9	+ 40,8
Total	283,1	354,5	+ 71,4	+ 25,2
<i>Dépenses en capital :</i>				
Crédits de paiement.....	206,4	221,9	+ 15,5	+ 7,5
Total des crédits.....	489,5	576,4	+ 86,9	+ 17,7
<i>Autorisations de programme.....</i>	242,9	263,5	+ 20,6	+ 8,4

Nous observons donc :

— une augmentation globale des crédits de 17,7 % contre 13,1 % en 1976 ;

— une majoration des autorisations de programme de 8,4 % contre 6 % en 1976.

Une première remarque doit être faite sur la présentation « flatteuse » du budget des Départements d'Outre-Mer. Le groupe des Départements d'Outre-Mer s'est accru, au cours de l'année 1976, de deux unités : Saint-Pierre-et-Miquelon et Mayotte.

Il y a lieu de noter que l'inscription des crédits relatifs à ce dernier territoire au budget des Départements d'Outre-Mer paraît quelque peu arbitraire et préjuge la décision que prendra le Parlement quant au statut futur de l'île.

La quasi-totalité des mesures nouvelles des dépenses ordinaires (34 millions de francs sur 35,5 millions de francs) concernent ces deux derniers départements. Elles représentent des dépenses inscrites précédemment au budget des territoires d'outre-mer.

Si nous retranchons le montant de ces mesures auxquelles on doit ajouter les crédits de paiements afférents aux dépenses en capital transférées au titre de ces deux départements (de l'ordre de 15 millions de francs) pour faire une comparaison entre les exercices 1976 et 1977 en termes équivalents, l'augmentation n'est plus que de 7,7 % d'une année sur l'autre.

Compte tenu de l'érosion monétaire, *le budget des départements d'outre-mer qui est proposé pour 1977 est au mieux un simple budget de reconduction.*

Une deuxième remarque sera de rappeler que le fascicule budgétaire consacré aux départements d'outre-mer ne laisse apparaître qu'une faible partie des crédits publics consacrés à ces départements et ne permet pas un examen sérieux de l'effort financier global de la métropole à l'égard de ceux-ci.

En effet, un document budgétaire annexe présenté en application de l'article 85 de la loi de finances pour 1969 donne un état récapitulatif de l'effort budgétaire et financier consacré aux départements d'outre-mer. Si ce document retrace l'ensemble de ces concours, il ne fournit aucun renseignement quant à leur affectation. L'enquête menée par mon prédécesseur auprès des ministères dépensiers avait révélé qu'il était difficile d'obtenir des informations précises et détaillées. Il semble que la gestion d'une fraction importante de ces crédits soit totalement décentralisée. Les crédits d'équipement, selon leur catégorie — II ou III — sont soumis à la procédure d'affectation appliquée en Métropole.

Toutefois, votre rapporteur a pu disposer de quelques informations relatives au financement des programmes d'investissements dans les départements d'outre-mer portant sur un total de 807,5 millions de francs en autorisations de programme, pour 1976.

Cet effort financier se répartit ainsi :

	Millions de francs.
F. I. D. O. M.	222,000
Ministères techniques.....	584,500

La part de chacun des ministères techniques est la suivante :

	Millions de francs.
Education	147,500
Agriculture	88,770
Equipement logement.....	144,380
Santé	71,946
Transports	21,525
Jeunesse et sports.....	20,000
Premier Ministre (Fonds de formation professionnelle)...	6,605
Intérieur	12,000
Travail	9,450
Justice	3,210
Postes et télécommunications.....	59,110
Total	584,496

Par Département intéressé et par Ministère, cette enveloppe financière a permis de consacrer aux équipements collectifs déconcentrés ou décentralisés (tableau I) à l'enseignement (tableau II) et à la formation professionnelle (tableau III) les dotations particulières suivantes :

MINISTERES	GUADE- LOUPE	GUYANE	MARTI- NIQUE	REUNION	TOTAL
------------	-----------------	--------	-----------------	---------	-------

(En milliers de francs.)

I. — EQUIPEMENTS COLLECTIFS

1. — D. O. M. - T. O. M. (F. I. D. O. M.).					
Section centrale :					
Hydro-agriculture	»	»	»	1 700	1 700
Equipements d'hydraulique agricole.	2 041	»	2 728	3 041	7 810
Aménagement de rivières et bassins en milieu rural.....	»	»	220	»	220
Alimentation en eau potable (désani- lisation)	800	»	»	»	800
Routes et ponts.....	»	27 003	»	»	27 003
Equipement portuaire.....	»	»	800	»	800
Travaux d'édilité.....	1 828	650	7 183	2 434	12 095
Total section centrale.....	4 669	27 653	10 931	7 175	50 428
Section locale :					
Equipements collectifs divers.....	10 185	4 733	12 277	9 998	37 193
Total F. I. D. O. M.	14 854	32 386	23 208	17 173	87 621

MINISTERES	GUADE- LOUPE	GUYANE	MARTI- NIQUE	REUNION	TOTAL
	(En milliers de francs.)				
<i>2. — Santé.</i>					
Equipement sanitaire	32 807	1 310	5 661	21 705	61 483
Equipement social	1 847	1 106	171	7 339	10 463
Total santé.....	34 654	2 416	5 832	29 044	71 946
<i>3. — Agriculture.</i>					
Aménagement des rivières.....	250	350	100	300	1 000
Moyenne hydraulique.....	5 300	150	1 900	800	8 150
Alimentation en eau potable.....	6 000	420	3 600	3 980	14 000
Assainissement	1 400	»	1 200	970	3 570
Ordures ménagères.....	350	»	250	400	1 000
Electrification rurale.....	2 700	2 000	1 300	2 000	8 000
Voirie rurale.....	2 250	1 000	1 000	500	4 750
Aménagement d'accueil.....	1 000	300	1 000	1 200	3 500
Bâtiments ruraux.....	700	500	200	1 600	3 000
Forêts	1 150	»	550	450	2 150
Total agriculture.....	21 100	4 720	11 100	12 200	49 120
<i>4. — Jeunesse et sports.</i>					
Equipements sportifs.....	6 100	1 500	5 000	7 400	20 000
<i>5. — Intérieur.</i>					
Adduction d'eau et assainissement des communes urbaines.....	2 585	3 400	2 365	3 650	12 000
<i>6. — Postes et télécommunications.</i>					
Poste	160	»	950	»	1 110
Télécommunications internes.....	10 800	2 900	12 000	20 300	46 000
Total	10 960	2 900	12 950	20 300	47 110

II. — ENSEIGNEMENT

<i>1. — Education nationale.</i>					
a) Enseignement préscolaire et élé- mentaire (1 ^{er} degré).....	7 000	2 000	6 000	16 500	31 500
b) Enseignement du second degré :					
Constructions	23 000	7 500	31 000	39 500	101 000
Equipement	4 000	2 000	4 000	5 000	15 000
Total éducation.....	34 000	11 500	41 000	61 000	147 500
<i>2. — Agriculture.</i>					
Enseignement agricole et formation professionnelle agricole.....	270	120	3 610	220	4 220
Total général.....	34 270	11 620	44 610	61 220	151 720

MINISTERES	GAUDE- LOUPE	GUYANE	MARTI- NIQUE	REUNION	TOTAL
------------	-----------------	--------	-----------------	---------	-------

(En milliers de francs.)

III. — FORMATION PROFESSIONNELLE

1. — Travail.					
Formation professionnelle des adultes	1 600	1 650	1 500	4 700	9 450
2. — Premier ministre. (Fonds de formation professionnelle.)					
Actions diverses y compris en faveur du service militaire adapté.....	420	3 600	1 460	1 125	6 605
3. — Agriculture.					
Formation professionnelle agricole...	Chiffres intégrés avec Enseignement agricole en tableau II.				
Totaux	2 020	5 250	2 960	5 825	16 055

Globalement, fin 1975, il avait été annoncé, pour 1976, un montant total de 4 737 millions de francs, dont 512 millions de francs pour les dépenses militaires. Selon le document annexe qui nous est remis à l'appui du projet de loi de finances pour 1977, ce total serait passé à 5 014 millions de francs, et celui des dépenses militaires à 695 millions de francs. Une augmentation globale de près de 6 % mais qui, affectée presque exclusivement aux dépenses militaires, majore ces dernières de 35 %.

Récapitulation générale des dépenses civiles et militaires effectuées ou prévues dans les Départements d'Outre-Mer.

	1976			1977		
	Gestion des services.	Crédits affectés.	Total.	Gestion des services.	Crédits affectés.	Total.
	(En millions de francs.)					
I. — Dépenses civiles.						
Agriculture	0,665	95,870	96,585	0,793	102,440	103,233
Anciens combattants.....	»	22,169	22,169	»	23,174	23,174
Culture	»	3,386	3,386	»	2,905	2,905
Départements d'outre-mer	10,238	375,273	385,511	11,830	446,056	457,886

	1976			1977		
	Gestion des services.	Crédits affectés.	Total.	Gestion des services.	Crédits affectés.	Total.
	(En millions de francs.)					
Economie et finances :						
I. — Charges communes.....	»	203,242	203,242	»	236,242	236,242
II. — Services financiers.....	0,705	188,049	188,754	0,803	202,424	203,227
Education :						
I. — Education	»	1 826,506	1 826,506	»	2 183,220	2 183,220
II. — Universités	»	21,275	21,275	»	20,937	20,937
Equipement	0,831	162,485	163,316	0,807	169,770	170,577
Industrie et recherche.....	»	3,459	3,459	»	3,766	3,766
Intérieur	»	46,265	46,265	»	50,856	50,856
Justice	»	77,175	77,175	»	90,977	90,977
Qualité de la vie :						
II. — Jeunesse et sports.....	»	8,482	8,482	»	9,031	9,031
Services du Premier Ministre :						
I. — Services généraux.....	»	13,990	13,990	»	14	14
Transports :						
II. — Transports terrestres.....	»	0,100	0,100	»	0,210	0,210
III. — Aviation civile	0,583	72,450	75,033	0,621	66,465	67,086
IV. — Marine marchande.....	»	27,060	27,060	»	37,515	37,515
Travail et santé :						
I. — Section commune.....	»	22,022	22,022	»	25,288	25,288
II. — Travail	»	100,898	100,898	»	117,947	117,947
III. — Santé	»	654,397	654,397	»	720,236	720,236
Postes et télécommunications.....	»	381,303	381,303	»	428,440	428,440
Totaux (I).....	13,022	4 305,856	4 318,878	14,854	4 951,899	4 966,753
II. — Dépenses militaires.						
Départements d'outre-mer	»	101,688	101,688	»	118,503	118,503
Défense :						
Section commune	»	32,832	32,832	»	47,520	47,520
Section Gendarmerie	»	160,508	160,508	»	198,263	198,263
Section Air	»	30,591	30,591	»	37,897	37,897
Section Forces terrestres.....	»	339,651	339,651	»	383,600	383,600
Section Marine	»	30,081	30,081	»	37,849	37,849
Totaux (II).....	»	695,351	695,351	»	823,632	823,632
Totaux généraux.....	13,022	5 001,207	5 014,229	14,854	5 775,531	5 790,385

Pour 1977, « l'effort » serait d'un montant de 5 790 millions de francs (dont 823 millions de francs pour les dépenses militaires), soit une majoration de 15,4 % par rapport au montant rectifié pour 1976. Mais cette augmentation est inégalement répartie : si les dépenses militaires croissent de 18,4 %, les dépenses civiles ne sont majorées que de 15 %.

Si nous excluons les dépenses militaires qui s'élèvent à 823 millions de francs, dont 118 millions de francs figurant dans le budget du Secrétariat d'Etat au titre du service militaire adapté, nous n'examinons donc à travers le fascicule budgétaire consacré aux départements d'Outre-Mer que de 9 % environ des dépenses civiles qui sont engagées dans ces derniers.

Des deux remarques qui précèdent, il est aisé de conclure que, le champ, sinon l'intérêt, de l'examen des dépenses inscrites dans ce fascicule budgétaire est limité.

I. — Les dépenses ordinaires.

Elles s'élèvent à 354,5 millions de francs, contre 285,1 en 1976, soit une progression de 71,4 millions de francs (+ 25,2 %) qui se répartissent :

En mesures acquises : 35,8 millions de francs, dont 14,8 millions de francs pour le service militaire adapté. Mis à part 7,7 millions de francs pour des subventions obligatoires aux collectivités locales au titre des élèves scolarisés et de la compensation des pertes de recettes résultant des exonérations d'impôt sur les constructions nouvelles, le solde est destiné à la revalorisation des rémunérations publiques, des prestations et des charges connexes.

En mesures nouvelles : + 35,5 millions de francs dont 34 millions de francs sont destinés à organiser la « départementalisation » à Saint-Pierre et Miquelon et à Mayotte. A ce titre, sont créés cinquante-quatre emplois dont deux préfets et deux sous-préfets et quatorze emplois pour les services de police. En outre sont prévues pour ces deux Départements les subventions administratives classiques.

Pour les autres Départements, il est inscrit 2,9 millions de francs de mesures nouvelles gagées partiellement par 1,4 million de francs d'économies. Il est proposé la création d'un poste de conseiller des

tribunaux administratifs pour les Antilles-Guyane, de cinq emplois pour le service militaire adapté. En outre, sont prévus quelques ajustements de crédits indispensables. Les économies jugées possibles sont effectuées pour l'essentiel sur les dotations affectées à la culture, à la jeunesse et aux migrations.

II. — Les dépenses en capital.

Pour 1977, le volume des autorisations de programme est de 263,5 millions de francs contre 242,9 millions de francs soit une augmentation de 8,4 % par rapport à l'année précédente.

Deux observations :

— pour 15 millions de francs, ces autorisations proviennent de transferts du budget des Territoires d'Outre-Mer pour la réalisation d'investissements à Saint-Pierre-et-Miquelon et Mayotte.

— une autorisation de programme supplémentaire de 5 millions de francs est affectée au programme d'action prioritaire (P. A. P.) n° 7 « Accélération de la départementalisation économique des D. O. M. ». Ce programme auquel doit être affectée une enveloppe globale de 1 339 millions de francs au cours du VII^e Plan, recevra pour l'exercice 1977 une dotation de 207 millions de francs dont 202 sont inscrits au titre des budgets de l'Intérieur, de l'Équipement, de la Santé et de l'Agriculture et échappent ainsi à notre examen comme il l'a été précisé précédemment.

Concrètement, compte tenu de l'affectation particulière aux deux nouveaux départements, les dépenses en capital autorisées pour 1977 sont du même ordre de grandeur que pour 1976 : 248,5 millions de francs contre 242,9 millions de francs en 1976, *en francs courants*, c'est-à-dire en fait une réduction en volume des possibilités d'investissements.

Ces autorisations de programme se répartissent ainsi :

1° LES DOTATIONS DU F. I. D. O. M.

Au total, celui-ci reçoit 240,9 millions de francs, dont 183,9 millions au titre de la section centrale et 56,9 au titre de la section locale.

Dans la section centrale sont inscrits l'autorisation de programme supplémentaire de 5 millions de francs au titre du P. A. P. n° 7 et 12,550 millions de francs transférés au budget des Territoires d'Outre-Mer pour les deux nouveaux départements. A ce dernier titre, la section locale reçoit 1,330 million de francs.

a) Section centrale.

	1976	1977
	(En millions de francs.)	
Agriculture et pêche.....	57 962	85 000
Urbanisme et habitat.....	20 468	20 000
Transports et télécommunications.....	22 558	20 000
Industrialisation	39 036	36 000
Tourisme	24 367	20 867
Divers	2 026	2 100
Totaux	166 417	183 967

b) Section locale.

	1976	1977
	(En millions de francs.)	
Equipements administratifs	2 312	2 398
Education et culture	607	683
Action sociale	1 012	1 191
Agriculture et pêche	11 805	12 040
Urbanisme et habitat	16 875	17 136
Transports et communications	9 813	10 047
Industrialisation	5 931	6 032
Tourisme	6 758	6 873
Divers	472	515
Totaux	55 585	56 915

En annexe (annexe n° 1), est donné un bilan détaillé de l'affectation des dotations du Fonds pour l'exercice 1976.

2° LES AUTRES DOTATIONS

Pour les actions traditionnelles, il est proposé la reconduction des crédits ouverts pour 1976. Les seules majorations proviennent des transferts au bénéfice des deux nouveaux Départements.

— *Équipement de la police nationale* : 0,8 million de francs.
Poursuite de la construction d'un hôtel de police à Saint-Denis-de-la-Réunion.

— *Travaux divers d'intérêt local* : 2,4 millions de francs.
L'augmentation de 0,710 million de francs de ces dépenses provient d'un transfert au bénéfice de Mayotte et de Saint-Pierre-et-Miquelon.

— *Service militaire adapté* : 9,6 millions de francs.

	En milliers de francs.
— <i>Travaux et constructions</i>	6 485
Dont :	
A. — <i>Constructions immobilières</i>	2 885
Martinique : installations sportives.....	600
Guadeloupe : logements pour cadres.....	600
Guyane : bâtiments de commandement.....	1 385
Réunion : installations sportives.....	300
B. — <i>Travaux au profit des collectivités locales</i>	3 600
Martinique	850
Guadeloupe	850
Guyane	1 100
Réunion	800
— <i>Matériels techniques</i>	3 100
Dont :	
Martinique	700
Guadeloupe	500
Guyane	1 450
Réunion	450

— *Réparation des édifices culturels* : 0,157 million de francs,
dont 50 000 F pour Saint-Pierre-et-Miquelon et Mayotte.

— *Constructions publiques des collectivités locales* : 1,4 million
de francs, dont 0,360 pour Saint-Pierre-et-Miquelon et Mayotte.

La seule augmentation véritable concerne les :

— *Subventions à des organismes de recherche dans les Départements d'Outre-Mer* : 8,230 millions de francs, soit 0,530 million de francs de plus que l'année précédente.

*
* * *

En résumé, nous observons une croissance relativement satisfaisante de l'ensemble des crédits publics affectés aux Départements d'Outre-Mer : + 15,4 %, alors que l'ensemble du budget n'augmente que de 13,7 %, mais il ne nous est pas donné la possibilité d'apporter un avis sur l'ensemble de ces dépenses.

Le budget proprement dit du Secrétariat d'Etat n'est, quant à lui, qu'un simple budget de reconduction dans lequel n'est inscrite aucune véritable action nouvelle.

OBSERVATIONS DE LA COMMISSION DES FINANCES

Votre Commission des Finances s'est limitée à un examen d'ensemble des crédits demandés au titre des Départements d'Outre-Mer, laissant le soin aux parlementaires de ceux-ci de formuler leurs observations compte tenu des problèmes locaux qui se posent. Elle a toutefois chargé votre rapporteur spécial de présenter quelques réflexions sur certains aspects du développement économique et social des Départements d'Outre-Mer.

M. Edouard Bonnefous, président, a regretté que les documents budgétaires ne fasse pas apparaître l'ampleur de l'effort engagé au bénéfice de ces départements, alors que parfois la France est mise en cause à l'extérieur. Il convient de souligner que cette somme de 5,7 milliards de francs, qui représente l'effort budgétaire global pour 1977, est destinée à des populations peu nombreuses (1). M. Bonnefous a également déploré que la Commission des Finances ne puisse pas être en mesure d'apprécier exactement la nature des dépenses engagées par les autres ministères.

M. Lefort a relevé la faiblesse de progression des crédits (7,7 %) si l'on retranche les transferts opérés pour Mayotte notamment.

M. Blin a insisté sur la nécessité d'éviter d'inscrire dans les collectifs budgétaires des crédits trop importants qui devraient normalement figurer dans la loi de finances initiale.

*
* *

Au terme de cette discussion, votre Commission des Finances a décidé de soumettre à l'appréciation du Sénat le projet de budget pour les Départements d'Outre-Mer.

(1) Population des Départements d'Outre-Mer (fin 1975) :

Réunion	475 000	habitants
Guadeloupe	329 000	—
Martinique	324 000	—
Guyane	56 000	—
Mayotte	45 000	—
Saint-Pierre-et-Miquelon	5 900	—

1 235 700 habitants

Effort budgétaire/habitant : 4 680 F.

ANNEXE



ANNEXE

F. I. D. O. M.

Affectation des dotations pour l'exercice 1976.

RAPPORT D'ACTIVITÉ

1. Au cours de sa séance du 27 février 1976 le Comité directeur du F. I. D. O. M. a réparti comme suit la dotation budgétaire en autorisation de programme du F. I. D. O. M. 1976 ainsi qu'un disponible de 0,7 millions de francs subsistant sur la réserve constituée sur la dotation de la section centrale de 1975 :

	SECTION centrale.	SECTION locale.	TOTAL
(En milliers de francs.)			
Guadeloupe	29 600	15 700	45 300
Martinique	25 700	14 800	40 500
Guyane	32 900	7 985	40 885
Réunion	27 600	17 100	44 700
Opérations communes	49 117	»	49 117
Réserve bloquée	2 200	»	2 200
Totaux	167 117	55 585	222 702

Les tableaux ci-annexés détaillent d'une part les affectations de crédits prononcées par le Comité directeur au titre de la Section centrale du F. I. D. O. M., par secteur d'activité et par nature d'opération, d'autre part les propositions soumises aux conseils généraux par les préfets pour l'emploi des dotations de la section locale du F. I. D. O. M.

2. Au cours d'une séance tenue le 9 juillet 1976, le Comité restreint du F. I. D. O. M. a adopté diverses modifications de détail des programmes de la Section centrale du F. I. D. O. M. de la Guyane, de la Martinique et de la section des Opérations communes.

Ces modifications se traduisent par l'ouverture des crédits ci-après :

— 300 000 F destinés à financer une action de développement de la pêche artisanale par le moyen de subventions d'équipement accordées aux pêcheurs de crevettes *sea bob*, en fonction de l'effort personnel qu'ils auront fourni pour moderniser leurs outils de travail ;

— 1 360 000 F pour financer la création de routes principales de pénétration en zones d'exploitation forestière ;

— 208 500 F destinés à renforcer les crédits alloués à l'Office national des Forêts pour la réalisation du programme de plantations expérimentales prévu dans le plan de développement de l'industrie papetière ;

— 100 000 F pour parfaire la participation du F. I. D. O. M. au capital de la Société immobilière de Guyane (Siguy).

Pour la Martinique :

— 75 000 F destinés à renforcer l'action de propagande et de publicité touristiques ;

— 200 000 F pour solder la participation du F. I. D. O. M. au financement des travaux d'aménagement et de protection de la plage de la Pointe du Bout ;

— 640 000 F (dont 185 000 F en section centrale II et 455 000 F en section centrale I) destinés à compléter la part du F. I. D. O. M. dans le financement des travaux en cours pour la protection des lieux habités contre les inondations par l'aménagement des rivières.

Au titre des opérations communes :

— 1 500 000 F pour le financement des études de développement et de mise en valeur de la Guyane ;

— 150 487,25 F pour financer le transport de Métropole en Guadeloupe des éléments nécessaires à la construction de 100 mètres de ponts de secours indispensables pour assurer le remplacement des ouvrages d'art susceptibles d'être détruits dans la zone menacée par l'activité inhabituelle du volcan de la Soufrière ;

— 20 000 F pour subventionner les actions du groupement économique pour le développement des cultures et des industries fruitières en Guadeloupe.

Le Comité restreint a en outre décidé de financer la charge incombant au Secrétariat d'Etat aux D.O.M.-T.O.M. pour 1976 au titre de sa participation au budget du Centre national d'études spatiales (2 100 000 F).

Il a enfin ratifié diverses décisions ministérielles portant report de crédits à la section centrale I du F. I. D. O. M. du VI^e sur le VII^e Plan.

Budget F. I. D. O. M. (tranche 1976). — Section centrale.

NOMENCLATURE	GAUDEL- LOUPE	MARTI- NIQUE	GUYANE	REUNION	O. C.	TOTAL
I. — Aide à la production.						
1 A. — <i>Production agricole.</i>						
Diversification des productions.....	250 000	»	»	760 000	»	1 010 000
Amélioration des pâturages.....	»	300 000	»	»	»	300 000
Amélioration du cheptel.....	»	117 000	440 000	»	»	557 000
Culture de la canne C. T. C. S.....	660 000	600 000	150 000	»	»	1 410 000
Soutien prix du sucre.....	14 000 000	2 000 000	»	10 500 000	»	26 500 000
Actions de développement agricole..	»	50 000	»	80 000	»	130 000
Carte des cultures.....	»	16 000	»	»	»	16 000
Statistiques agricoles.....	30 000	»	»	»	»	30 000
Laboratoires de parasitologie.....	30 000	»	»	»	»	30 000
Ramassage et collecte du lait.....	»	16 000	»	»	»	16 000
Total 1 A.....	14 970 000	3 099 000	590 000	11 340	»	19 999 000

NOMENCLATURE	GUADE- LOUPE	MARTI- NIQUE	GUYANE	REUNION	O. C.	TOTAL
1 B. — Aides économiques.						
Aide aux petits planteurs.....	»	»	»	4 600 000	»	4 600 000
Plan de modernisation de l'économie sucrière	66 000	»	»	2 800 000	»	2 866 000
Garantie des prêts aux sucreries....	2 174 000	543 000	»	»	»	2 717 000
Total 1 B.....	2 240 000	543 000	»	7 400 000	»	10 183 000
Total 1 (A + B).....	17 210 000	3 642 000	590 000	18 740 000	»	40 182 000
2. — Génie rural.						
Hydraulique agricole.....	2 041 000	2 728 000	»	3 041 000	»	7 810 000
Hydroagriculture :						
Bras de la Plaine.....	»	»	»	600 000	»	600 000
Champ Borne.....	»	»	»	1 100 000	»	1 100 000
Dessalinisation de l'eau de mer.....	800 000	»	»	»	»	800 000
Aménagement de rivières et bassins en milieu rural.....	»	220 000	»	»	»	220 000
Total 2.....	2 841 000	2 948 000	»	4 741 000	»	10 530 000
3. — Eaux et forêts.						
Actions sylvicoles.....	»	150 000	»	»	»	150 000
Routes et pistes forestières.....	»	400 000	»	»	»	400 000
Aide aux exploitants.....	»	»	100 000	»	»	100 000
Etudes sylvicoles	»	»	391 500	»	»	391 500
Etudes liées aux projets d'usines de pâte à papier et d'exploitation du bois	»	»	2 400 000	»	»	2 400 000
Total 3.....	»	550 000	2 891 500	»	»	3 441 500
4. — Assistance technique.						
S. A. T. E. C. :						
Frais généraux.....	»	»	»	»	4 400 000	4 400 000
Actions agricoles.....	»	»	740 000	»	»	740 000
Actions S. U. A. D.	»	1 500 000	»	»	»	1 500 000
S. E. I. T. A., encadrement essais....	»	70 000	»	»	»	70 000
Union des S. I. C. A.	»	1 150 000	»	»	»	1 150 000
Régie de mécano-culture.....	»	100 000	»	»	»	100 000
C. U. M. A., transport de cannes.....	»	550 000	»	»	»	550 000
C. I. G. R. E. F., action pilote d'éle- vage	»	140 000	»	»	»	140 000
Total 4.....	»	3 510 000	740 000	»	4 400 000	8 650 000
Total I.....	20 051 000	10 650 000	4 221 500	23 481 000	4 400 000	62 803 500

NOMENCLATURE	GUADE- LOUPE	MARTI- NIQUE	GUYANE	REUNION	O. C.	TOTAL
II. — Réforme foncière.						
Lotissements S. A. F. E. R.	»	320 000	»	650 000	»	970 000
S. I. C. A. A. P. - Lareinty	»	500 000	»	»	»	500 000
Total II.	»	820 000	»	650 000	»	1 470 000
III. — Tourisme.						
Prospection, propagande, publicité..	118 600	1 000 000	»	200 000	»	1 318 600
Promotion touristique : A. — Tech- nique	350 000	25 000	»	»	2 050 000	2 650 000
Infrastructure hôtelière d'approche :						
V. V. F., anse L'Etang.....	»	66 000	»	»	»	66 000
Camping Sainte-Luce.....	»	200 000	»	»	»	200 000
Infrastructure d'intérêt touristique :						
Golf Saint-François.....	1 125 000	»	»	»	»	1 125 000
Zone opérationnelle Gosier.....	137 000	»	»	»	»	137 000
Opération « Bas du Fort ».....	400 000	»	»	»	»	400 000
Réseaux	1 275 000	»	»	»	»	1 275 000
Plans d'eau.....	760 000	»	»	»	»	760 000
Villages de gîtes familiaux.....	600 400	»	»	»	»	600 400
Opération « Grande Baie ».....	400 000	»	»	»	»	400 000
Opération « Saint Maclou ».....	300 000	»	»	»	»	300 000
Parc naturel.....	325 000	457 000	»	»	»	782 000
Aménagement 50 pas géomé- triques	50 000	»	»	»	»	50 000
Gardiennage	100 000	200 000	»	»	»	300 000
Anse des Rochers.....	140 000	»	»	»	»	140 000
Aménagement région de Basse- Terre	350 000	»	»	»	»	350 000
Golf de l'Espérance.....	»	800 000	»	»	»	800 000
Actions O. N. F.	»	95 000	»	»	»	95 000
Aménagement plage « Batelière ».	»	400 000	»	»	»	400 000
Protection Bourg Diamant.....	»	200 000	»	»	»	200 000
Assistance hôtellerie.....	550 000	520 000	»	»	»	1 070 000
Subvention A. P. R. O. M. E. F.	»	»	»	»	275 000	275 000
Primes d'emploi.....	»	»	»	»	5 000 000	5 000 000
Musées d'Outre-Mer.....	»	»	»	»	20 000	20 000
Total III.	6 581 000	4 188 000	»	200 000	7 345 000	18 714 800

NOMENCLATURE	GUADE- LOUPE	MARTI- NIQUE	GUYANE	REUNION	O. C.	TOTAL
IV. — Industrialisation.						
1. — <i>Industrie.</i>						
Primes d'équipement	»	»	»	»	8 600 000	8 600 000
Etudes et assistance technique.....	100 000	»	»	»	2 500 000	2 600 000
Primes d'emploi	»	»	»	»	5 800 000	5 800 000
Subvention A. P. R. O. M. E. F.....	»	»	»	»	440 000	440 000
Promotion industrielle.....	150 000	320 000	»	80 000	»	550 000
Petites et moyennes entreprises....	150 000	200 000	»	»	»	350 000
Achèvement C. D. 5.....	»	»	975 000	»	»	975 000
Total 1.....	400 000	520 000	975 000	80 000	17 340 000	19 315 000
2. — <i>Artisanat.</i>						
Actions chambres des métiers.....	»	175 000	»	»	»	175 000
Total 2.....	»	175 000	»	»	»	175 000
3. — <i>Pêche.</i>						
Affrètements maritimes.....	»	»	»	»	»	»
Entretien matériel.....	»	80 000	»	»	»	80 000
Armement coopératif flottille artisa- nale	»	80 000	»	»	»	80 000
Caisse crédit maritime.....	»	500 000	»	»	»	500 000
Total 3.....	»	660 000	»	»	»	660 000
Total IV.....	400 000	1 355 000	975 000	80 000	17 340 000	20 150 000
V. — <i>Infrastructure économique.</i>						
Routes et ponts.....	»	»	27 003 000	»	»	27 003 000
Equipement portuaire.....	»	800 000	»	»	»	800 000
E. D. F.	»	»	»	»	15 600 000	15 600 000
Total V.....	»	800 000	27 003 000	»	15 600 000	43 403 000

NOMENCLATURE	GUADE- LOUPE	MARTI- NIQUE	GUYANE	REUNION	O. C.	TOTAL
VI. — Urbanisme habitat.						
Sociétés immobilières	638 000	200 000	650 000	1 755 000	»	3 243 000
Sociétés d'équipement	600 000	1 340 000	»	»	»	1 940 000
Intérêts des prêts.....	»	»	»	»	350 000	350 000
Amortissements	»	»	»	»	925 000	925 000
Zones d'aménagement.....	590 000	»	»	»	»	590 000
Aménagement des rivières.....	»	5 643 000	»	»	»	5 643 000
Logements très sociaux.....	»	»	»	679 400	»	679 400
Total VI.....	1 828 000	7 183 000	650 000	2 434 400	1 275 000	13 370 400
VII. — Etudes et divers.						
Etudes générales et missions.....	140 000	135 000	15 000	300 000	164 200	754 200
Etudes personnel et matériel.....	»	»	»	»	300 000	300 000
Documentation économique informa- tion	»	84 000	»	50 000	50 000	184 000
C. E. N. A. D. D. O. M.	»	»	»	»	450 000	450 000
I. N. S. E. E.	»	»	»	270 000	50 000	320 000
Indicateurs sociaux.....	»	»	»	»	60 000	60 000
Cadastre	»	»	35 500	»	»	35 500
Actions d'information et recherches de débouchés.....	»	»	»	»	532 000	532 000
Aide technique du contingent.....	»	»	»	»	1 300 000	1 300 000
Etudes sismiques.....	200 000	85 000	»	»	»	205 000
Informatique aux Antilles.....	»	»	»	»	250 000	250 000
Etude protéines (I. N. S. A.).....	»	»	»	84 000	»	84 000
Augmentation capital S. E. D. R. E. .	»	»	»	50 600	»	50 600
Total VII.....	340 000	304 000	50 500	754 600	3 156 200	4 605 600
VIII. — Actions sociales.						
Equipement et animation du centre culturel Saint-Jacques.....	»	400 000	»	»	»	400 000
Total VIII.....	»	400 000	»	»	»	400 000
Total général.....	29 600 000	25 700 000	32 900 000	27 600 000	49 117 000	164 917 000
Réserve bloquée (dont 700 000 F reportés de 1975)					2 200 000	2 200 000
Total					51 317 000	167 117 000

Répartition de la section locale (1976).

F. I. D. O. M. - Guadeloupe (1976). — Section locale.

(Opérations, autorisations de programme.)

1. — Département :

Agriculture :

Plan de relance de l'agriculture.....	1 595 000
Vulgarisation agricole-coopératives.....	160 000
	<hr/>
	1 755 000
	<hr/> <hr/>

Pêche :

Aide au développement de la pêche.....	100 000
Fonds de garantie pour les marins pêcheurs.....	150 000
Cale de halage et aménagement.....	533 000
	<hr/>
	783 000
	<hr/> <hr/>

Office national des forêts :

Espaces verts	100 000
Routes forestières.....	290 000
	<hr/>
	390 000
	<hr/> <hr/>

Tourisme :

Assistance technique.....	1 500 000
Promotion touristique.....	120 000
Opération « doigt de gant ».....	370 000
	<hr/>
	1 990 000
	<hr/> <hr/>

Industrialisation :

Aide à l'infrastructure.....	930 000
	<hr/> <hr/>

Equipement aérien :

Aérodromes locaux.....	680 000
	<hr/> <hr/>

Etudes techniques d'investissement :

Etudes et missions.....	200 000
	<hr/> <hr/>

Assainissement :

Assainissement de Pointe-à-Pitre.....	600 000
	<hr/> <hr/>

Urbanisme et habitat :

Gare routière de Pointe-à-Pitre.....	160 000
Marché de Basse-Terre.....	240 000
Amélioration de l'environnement.....	245 000
	<hr/>
	645 000
	<hr/> <hr/>

Total département.....	7 973 000
------------------------	-----------

II. — Communes :

Chemins communaux.....	700 000
Adduction d'eau potable.....	2 820 000
Assainissement :	
Agglomérations rurales.....	3 085 000
Urbanisme et habitat :	
Aménagements de villages.....	822 000
Abattoirs :	
Basse-Terre, Baillif.....	300 000
	<hr/>
Total communes.....	7 727 000
	<hr/>
Total général.....	15 700 000

F. I. D. O. M. - Martinique (1976) — Section locale
(Opérations, autorisations de programme.)

I. — Département :

Bâtiments administratifs :	
Conseil général.....	400 000
Sous-préfecture du Marin.....	180 000
Tribunal de grande instance.....	100 000
Grosses réparations.....	50 000
	<hr/>
	730 000
	<hr/>
Agriculture :	
Abattoir.....	115 000
	<hr/>
Génie rural :	
Etudes barrage Saint-Pierre-Manzo.....	85 000
	<hr/>
Tourisme :	
Office du tourisme.....	500 000
	<hr/>
Pêche :	
Vedette de sauvetage.....	30 000
Coopérative d'armement.....	50 000
F. E. D. E. C. O. M. A.	200 000
	<hr/>
	280 000
	<hr/>
Urbanisme :	
Stade Louis-Achille.....	100 000
Etude quartier Bouillé.....	50 000
	<hr/>
	150 000
	<hr/>
S.-O. D. E. M. :	
Augmentation de capital.....	90 000
Balisage de baies.....	125 000
	<hr/>
	215 000
	<hr/>
Total département.....	2 075 000

II. — Communes :

Bâtiments communaux.....	260 000
<hr/>	
Voirie :	
Chemins communaux.....	1 250 000
Chemins ruraux.....	1 230 000
<hr/>	
	2 480 000
<hr/>	
Energie électrique :	
Electrification communes rurales et écarts ruraux.....	550 000
<hr/>	
Tourisme :	
S. I. V. M. A. N. O., Saint-Marie, aménagement de plages.....	125 000
S. I. V. M. A. N. O., Bourgs, aménagements.....	100 000
S. I. V. M. A. N. O., plantations.....	100 000
Saint-Luce, plage Corps de garde.....	200 000
Vauclin, pointe Faula.....	150 000
Saint-Anne, camping.....	50 000
Case-Pilote, fonds Bourlet.....	150 000
<hr/>	
	875 000
<hr/>	
Aménagement rural :	
S. I. D. E. R., aide à l'agriculture.....	240 000
S. I. D. E. R., collecte et traitement des ordures ménagères.....	100 000
Syndicat Nord-Caraïbes, collecte et traitement des ordures ménagères.....	50 000
S. I. V. M. A. N. O., schéma d'aménagement du Nord.....	80 000
S. I. V. M. A. N. O., collecte et traitement des ordures ménagères... ..	200 000
S. I. V. M. A. N. O., aménagement place publique de Basse-Pointe... ..	100 000
<hr/>	
	770 000
<hr/>	
Pêche :	
Ports : pêcheur, abris matériel de pêche.....	70 000
<hr/>	
Adduction d'eau :	
1. — Programme Ministère de l'Intérieur :	
Fort-de-France, conduite Acajou—Dillon—Châteaubœuf.....	900 000
Châteaubœuf, réservoir.....	112 000
2. — Programme Ministère de l'Agriculture :	
Trinité, traversée du bourg.....	350 000
Adduction de la Capot.....	500 000
Bourg du Morne-Rouge.....	400 000
Écarts du syndicat Nord-Atlantique.....	750 000
Écarts du syndicat Nord-Caraïbes.....	150 000
Adduction quartier Rivière d'Or, à Saint-Joseph.....	165 000
Écarts du S. I. C. S.	500 000
Bouclage Sud.....	140 000
Pose de compteurs.....	30 000
Ducos, adduction lotissement Canal.....	100 000
<hr/>	
	4 097 000
<hr/>	
Syndicat Nord-Caraïbes :	
Remboursement annuités d'emprunt alimentation eau potable.....	303 000

Assainissement :

Saint-Pierre, bourg	250 000
Lamentin, station d'épuration	150 000
François, réseau d'égouts	150 000
S. I. A. F. O. S.	300 000
Fort-de-France :	
Châteaubœuf	200 000
Ermitage	200 000
Sainte-Thérèse	110 000
Sainte-Luce, quartier Trois Rivières	135 000
Trinité, Epinette	110 000
Vauclin, Châteaupaille	150 000
	<hr/>
	1 755 000
	<hr/>

Urbanisme et habitat :

S. I. M. A. G., Gros Morne	20 000
Protection des bourgs :	
Trinité, front de mer	200 000
Sainte-Luce, front de mer	100 000
Sainte-Anne, front de mer	150 000
Marin, remblaiement mangrove	100 000
Robert, front de mer	100 000
Aménagement de places publiques :	
Fonds Saint-Denis	35 000
Prêcheur	10 000
Gros Morne	20 000
Saint-Pierre, aménagement bord de mer	225 000
Anses d'Arlets : grande anse, appontement	225 000
Marin, appontement	50 000
Schoelcher, embouchure rivière Case Navire	30 000
Fort-de-France, Z. A. C. Châteaubœuf	300 000
	<hr/>
	1 565 000
	<hr/>
Total des communes	12 725 000
	<hr/>
Total général	14 800 000

F. I. D. O. M. - Guyane (1976). — Section locale.
(Opérations, autorisations de programme.)

I. — Département :

Equipement aérien :

Aérodrome de Saint-Georges, bâtiment d'accueil	190 000
Couverture photographique aérienne	50 000
Aérogare de Rochambeau	20 000
	<hr/>
	260 000

Voies navigables :

Route d'accès Pointe Mahury	50 000
Aménagement Pointe Mahury, cale et service de la navigation intérieure	100 000
	<hr/>
	150 000
	<hr/>

Zone industrielle :

Subvention pour acquisition de terrains.....	600 000
	<hr/>

Equipement électrique :

Distribution de Cayenne.....	32 000
	<hr/>

Agriculture :

Aide à la production agricole.....	500 000
Diversification des cultures.....	142 000
Association de développement agricole.....	375 000
	<hr/>

1 017 000

Eaux et forêts :

Routes et pistes forestières.....	100 000
Ristourne de frêt bois.....	1 250 000
	<hr/>

1 350 000

Equipement radio :

Renouvellement du matériel.....	60 000
	<hr/>

Tourisme :

Base départementale de voile.....	10 000
Aménagement en forêt domaniale.....	90 400
	<hr/>

100 400

Pêche :

Assistance technique à la pêche.....	195 000
	<hr/>

Adduction d'eau :

Alimentation en eau potable de Cayenne :

a) Captage sur la Comté.....	1 700 000
------------------------------	-----------

b) Autres opérations :

Déplacement de la conduite sur C. D. 1.....	100 000
---	---------

Réseaux divers	280 000
----------------------	---------

Château d'eau de Baduel.....	75 000
	<hr/>

2 155 000

Urbanisme et habitat :

S. I. M. A. G.	129 000
---------------------	---------

Mur de soutènement du C. E. T. Marchoux.....	140 000
--	---------

Voie d'accès zone d'habitation Pointe Mahury.....	50 000
---	--------

Viabilité du terrain d'assiette du lycée.....	500 000
---	---------

Voie d'accès H. L. M. Montabo.....	50 000
	<hr/>

869 000

Total département 6 788 400

II. — Communes :

Routes :	
Chemin rural lotissement Gallion.....	250 000
<hr/>	
Voies navigables :	
Cale d'accostage de Tonnégrande.....	15 000
Protection et allongement du mur du quai à Saint-Georges.....	100 000
<hr/>	
	115 000
<hr/>	
Energie électrique :	
Installation des communes :	
a) Sinnramary	75 000
b) Matoury	30 000
Saint-Laurent	20 000
Rémire-Montjoly	60 000
Saïil	90 000
Aouara	74 100
<hr/>	
	349 100
<hr/>	
Génie rural :	
Mont Joly, place publique.....	25 000
Adduction d'eau :	
Saint-Laurent	55 000
Rémire	105 000
Matoury	82 500
<hr/>	
	242 500
<hr/>	
Urbanisme et habitat :	
Plan de lotissement de Matoury :	
Aménagement lotissement Jean-Marie	100 000
Levé au 1/500 lotissement Jean-Marie.....	25 000
Plan de lotissement de Rémire :	
Etude et levé pour lotissement de 20 parcelles.....	15 000
Aménagement du lotissement communal.....	75 000
<hr/>	
	215 000
<hr/>	
Total communes	1 196 000
<hr/>	
Total général	7 985 000

F. I. D. O. M. - Réunion (1976). — Section locale.

(Opérations, autorisations de programme.)

I. — Département :

Equipement administratif.....	1 355 000
<hr/>	
Protection contre les rivières :	
Endiguement rivière Saint-Etienne	871 800

Agriculture :

Exploitation agricole d'application (I. R. A. T.).....	370 000
Plan de relance de l'élevage bovin.....	300 000
A. T. S. A. T. E. C. à l'agriculture.....	300 000
Groupement de producteurs avicoles.....	56 800
Fonctionnement de l'organisme de gestion du périmètre de champ	
Borne	330 000
Aide à la reconversion du géranium.....	1 000 000
	<hr/>
	2 356 800
	<hr/> <hr/>

Eaux et forêts :

Office national des forêts :

Actions sylvicoles	1 300 000
Défense et restauration des sols.....	400 000
	<hr/>
	1 700 000
	<hr/> <hr/>

Réforme foncière :

Aménagements fonciers à Mafatte (O. N. F.).....	330 000
	<hr/> <hr/>

Tourisme :

Construction d'un village de gîtes familiaux à Saint-Paul.....	320 000
	<hr/> <hr/>

Pêche :

A. T. S. A. T. E. C. au secteur pêche.....	480 000
	<hr/> <hr/>

Etudes :

A. T. S. A. T. E. C. aux P. M. E.	200 000
Association pour le développement de l'industrie à la Réunion	
(A. D. I. R.)	20 000
	<hr/>
	220 000
	<hr/> <hr/>

Urbanisme et habitat :

A. T. S. A. T. E. C. à l'artisanat.....	300 000
	<hr/> <hr/>

Total département	7 933 600
	<hr/> <hr/>

III. — Communes :

Routes :

Possession, chemin du dos d'âne.....	20 000
Saint-Paul, chemins Lamarque et Lallemand (3 ^e tranche).....	30 000
Avirons, chemins Ferrère (2 ^e tranche).....	10 000
Etangs salés, chemin de l'Union	30 000
Saint-Louis :	
Chemin des Macques (2 ^e tranche).....	10 000
Chemin du Tapage (3 ^e tranche).....	30 000
Tampon, chemin Lislet Geoffroy (2 ^e tranche).....	30 000
Petite-Ile, chemin Grosset	40 000
Saint-Pierre, chemin Ringuin	30 000
Plaine des Palmistes, chemin des Anglais.....	20 000
	<hr/>
	250 000

Digues, protection contre les rivières :

Saint-Denis, rivière des Patates à Durand.....	1 000 000
Sainte-Marie, études d'endiguement, rivière des Pluies.....	100 000
Saint-Leu, endiguement de la Ravine du Grand-Etang.....	32 000
	<hr/>
	1 132 000
	<hr/> <hr/>

Tourisme :

Gilaos, construction d'une piscine économique (complément inscription 1974)	195 000
Petite-Ile, aménagement de la base de plein air et de loisirs de Grande-Anse	100 000
Saint-André, construction d'une piscine économique (complément inscription 1974)	132 500
Saint-Joseph, construction d'une piscine économique (complément inscription 1974)	152 500
Sainte-Marie, construction d'une piscine économique (complément inscription 1974)	137 500
Saint-Paul, aménagement grotte des Premiers Français (première tranche)	100 000
Saint-Pierre, construction d'une piscine économique (complément inscription 1974).....	147 500
Saint-Pierre, aménagement front de mer et plage de Ravine Blanche.	150 000
Saint-Louis, aménagement de l'étang du Gol.....	100 000
	<hr/>
	1 215 000
	<hr/> <hr/>

Pêche :

Ports de pêche, Sainte-Rose, réparation des cales de halage Marine et Anse des Cascades.....	180 000
	<hr/> <hr/>

Adduction d'eau :

a) Communes rurales :

Saint-André, adduction et distribution Champ-Borne	360 000
Saint-Leu, équipement, puits ravine des Avirons.....	200 000
Tampon, raccordement Herbes Blanches, plaine des Caffres.....	400 000
Tampon, distribution du centre et renforcement.....	700 000
Saint-Louis, réservoir Roches Maigres et adduction et distribution du Tapage.....	400 000
Saint-Paul, renforcement de Saint-Gilles.....	340 000
Plaine des Palmistes, 1 ^{er} village (suite) et petite plaine.....	160 000
Salazie, adduction Mare à Martin (1 ^{re} tranche).....	140 000
Saint-Benoît, amélioration des captages.....	120 000
Cilaos, compléments sur réseaux de distribution.....	60 000
Saint-Leu, équipement du forage de la Petite Ravine.....	120 000
Saint-Joseph, adduction Jean Petit.....	100 000
	<hr/>

Total a..... 3 100 000

b) Communes urbaines :

Le Port, équipement du forage F 4.....	156 000
Saint-Pierre, construction d'un réservoir à la ravine des Cabris et conduite principale.....	420 000
	<hr/>

Total b..... 576 000

Total adduction d'eau..... 3 676 000

Assainissement :

a) Assainissement rural :

Saint-Louis, poursuite du réseau Roches Maigres et collecte de l'Hôpital	260 000
Saint-Paul, station de traitement, collecteur principal et desserte de la Z. A. C. de Saint-Gilles.....	500 000
Saint-André, station de traitement et desserte Z. A. C.	140 000

Total a..... 900 000

b) Assainissement urbain :

Saint-Denis, assainissement des rues (onzième tranche).....	1 000 000
Saint-Pierre, assainissement des rues (huitième tranche).....	240 000
Le Port, assainissement des rues (troisième tranche).....	184 000

Total b..... 1 424 000

Total assainissement..... 2 324 000

Urbanisme et habitat :

Saint-Benoît, lotissement Bras-Fusil (complément).....	54 400
Saint-Denis, aménagement du front de mer.....	200 000
Saint-Louis, création d'une zone industrielle.....	135 000

389 400

Total communes 9 166 400

Total général 17 100 000